STATISTIQUES SUR L'AIDE FINANCIÈRE AUX ÉTUDES

RAPPORT 1999-2000

Symboles
et abréviations

%	:	pourcentage
$	:	en milliers de dollars ou moins
M$	:	en millions de dollars ou plus
N	:	nombre
BO	:	bourse
PR	:	prêt
CE	:	contribution de l'étudiante ou de l'étudiant
CCO	:	contribution de la conjointe ou du conjoint
CPAR	:	contribution des parents

Aide financière aux études
Ministère de l'Éducation
1035, rue De La Chevrotière
Édifice Marie-Guyart
Québec (Québec) G1R 5A5

Rédaction et analyse statistique : Sylvain Gauthier

© Gouvernement du Québec
Ministère de l'Éducation, 2000

Dépôt légal : Bibliothèque nationale du Québec, 2000

ISBN : 2-550-36692-1

Termes utilisés

Pour faciliter la compréhension des statistiques contenues dans le présent rapport, il importe de définir avant tout les termes propres au Programme de prêts et bourses.

Il faut noter de plus qu'en vue d'alléger les textes les termes *étudiante* et *étudiant* sont retenus pour désigner aussi bien les élèves du secondaire, de la formation professionnelle et du collégial que celles et ceux qui fréquentent un établissement d'enseignement universitaire.

Formes d'aide financière aux études

Prêt
Aide financière garantie par le gouvernement et sur laquelle les étudiantes et les étudiants qui fréquentent à temps plein un établissement d'enseignement secondaire (formation professionnelle) ou postsecondaire ne paient aucun intérêt aux institutions financières reconnues par le ministère de l'Éducation tant qu'ils n'ont pas terminé leurs études.

Bourse
Aide financière gouvernementale, non remboursable, attribuée aux étudiantes et aux étudiants qui fréquentent à temps plein un établissement d'enseignement secondaire (formation professionnelle) ou postsecondaire reconnu par le ministère de l'Éducation, lorsque le prêt maximal ne suffit pas à combler l'écart entre les dépenses admises et leurs propres contributions, de même que celles des parents[1], de la conjointe ou du conjoint. Pour leur part, les personnes aux études atteintes d'une déficience fonctionnelle majeure reçoivent seulement cette forme d'aide.

Catégories de bénéficiaires d'une aide financière aux études

Bénéficiaire
Toute étudiante ou tout étudiant qui bénéficie d'une aide financière gouvernementale sous la forme d'un prêt seulement, d'un prêt et d'une bourse ou d'une bourse seulement.

Boursière, boursier
Bénéficiaire qui reçoit une bourse s'ajoutant à un prêt ou une bourse seulement.

Bénéficiaire avec contribution des parents[1]
Bénéficiaire dont les parents doivent contribuer au financement des études.

1. Il peut s'agir aussi d'une répondante ou d'un répondant qui parraine une personne aux études qui a fait une demande en vue de s'établir en permanence au Canada conformément à la Loi sur l'immigration.

Bénéficiaire sans contribution des parents
Bénéficiaire, sans conjointe ou conjoint, dont les parents n'ont pas à contribuer au financement des études.

Bénéficiaire avec contribution de la conjointe ou du conjoint
Bénéficiaire dont la conjointe ou le conjoint doit contribuer au financement des études.

Bénéficiaire résidant chez ses parents
Bénéficiaire que l'on considère comme résidant chez ses parents.

Bénéficiaire ne résidant pas chez ses parents
Bénéficiaire que l'on considère comme ne résidant pas chez ses parents.

Bénéficiaire chef de famille monoparentale
Personne célibataire, séparée, divorcée ou veuve avec des enfants à sa charge qui bénéficie d'une aide financière aux études.

Types de contributions

Contribution calculée des parents
Participation des parents évaluée conformément aux règles d'attribution de l'aide financière aux études, en tenant compte de leurs revenus bruts et de leur actif net.

Contribution exigée des parents
Participation exigée des parents pour combler l'écart entre les dépenses admises et les contributions provenant de l'étudiant ou de l'étudiante et du gouvernement.

Contribution calculée de la conjointe ou du conjoint
Participation de la conjointe ou du conjoint, évaluée conformément aux règles d'attribution de l'aide financière aux études, en tenant compte de ses revenus bruts.

Contribution exigée de la conjointe ou du conjoint
Participation exigée de la conjointe ou du conjoint pour combler l'écart entre les dépenses admises et les contributions provenant de l'étudiante ou de l'étudiant et du gouvernement.

Types d'établissements d'enseignement

Établissements d'enseignement secondaire (formation professionnelle)
Ensemble des établissements d'enseignement secondaire donnant des programmes de formation professionnelle reconnus pour l'attribution de prêts et bourses.

Établissements d'enseignement collégial (programmes subventionnés)
Ensemble des établissements d'enseignement collégial donnant des programmes d'études subventionnés reconnus pour l'attribution de prêts et bourses.

Établissements d'enseignement collégial (programmes non subventionnés)
Ensemble des établissements d'enseignement collégial donnant des programmes d'études non subventionnés reconnus pour l'attribution de prêts seulement.

Établissements d'enseignement universitaire
Ensemble des établissements d'enseignement universitaire reconnus pour l'attribution de prêts et bourses.

Établissements reconnus pour prêts seulement
Ensemble des établissements d'enseignement collégial et universitaire reconnus pour l'attribution de prêts seulement.

106-01066/

Autres termes

Emprunteuse, emprunteur
Personne à qui un ou des prêts ont été consentis et qui doit les rembourser à la fin de ses études à temps plein.

Région d'études
Région administrative du Québec où sont situés les établissements d'enseignement fréquentés par les bénéficiaires d'une aide financière aux études.

Région de provenance
Région administrative où résident les parents des bénéficiaires célibataires d'une aide financière aux études ou région administrative où résident les bénéficiaires non célibataires.

Taux de participation
Proportion de l'ensemble des étudiantes et des étudiants à temps plein au trimestre d'automne bénéficiant d'une aide financière aux études.

Table des matières

Introduction 1

I Programme de prêts et bourses

A Faits saillants 3
B Présentation 4
C Attribution de l'aide financière aux études
1 Nombre de bénéficiaires et montant global attribué en prêts et bourses 5
2 Prêts et bourses attribués par types d'établissements d'enseignement 6
3 Prêts et bourses attribués selon la contribution ou non des parents et de la conjointe ou du conjoint 8
4 Prêts et bourses attribués selon le lieu de résidence des bénéficiaires 9
5 Prêts et bourses attribués selon le lieu de résidence des bénéficiaires avec ou sans contribution des parents 9
6 Prêts attribués par types d'établissements d'enseignement selon le lieu de résidence des bénéficiaires avec ou sans contribution des parents 10
7 Taux de participation des étudiantes et des étudiants au Programme de prêts et bourses au trimestre d'automne 1999 par types d'établissements d'enseignement 12
8 Motifs de refus des demandes d'aide financière aux études par types d'établissements d'enseignement 13
9 Situation de famille et sexe des bénéficiaires 14
10 Citoyenneté des bénéficiaires 14
11 Ressources financières des bénéficiaires d'une bourse 15
12 Allocation spéciale relative à la mesure des régions et des MRC dites périphériques 17
D Caractéristiques des bénéficiaires d'une aide financière aux études avec contribution des parents 18
E Caractéristiques des bénéficiaires d'une aide financière aux études sans contribution des parents 19
F Contributions prises en compte dans le calcul du montant de la bourse 21
1 Contribution de la ou du bénéficiaire d'une aide financière aux études 21
2 Contribution des parents 24
3 Contribution de la conjointe ou du conjoint 27
G Les prêts et leur remboursement 28
H Évolution du Programme de 1995-1996 à 1999-2000 32
1 Aide financière aux études attribuée et nombre de bénéficiaires 32
2 Taux de participation au Programme 37
3 Caractéristiques des bénéficiaires d'une aide financière aux études 38
4 Les prêts et leur remboursement 41

II Autres programmes d'aide financière aux études

A Programme de remboursement différé 45
B Programme de garantie de prêt pour l'achat d'un micro-ordinateur 46
C Mesure spéciale pour les athlètes 46
D Programme de bourse pour les personnes atteintes d'une déficience fonctionnelle majeure 46
E Programme de bourses d'été de langues 47
F Programme de bourse pour les permanentes ou permanents élus des associations étudiantes 47
G Programme de remise de dette 48
H Évolution des autres programmes d'aide financière aux études de 1995-1996 à 1999-2000 49

Annexes

Liste des tableaux

Chapitre premier

Tableau 1
Nombre de bénéficiaires d'une aide financière aux études et montant global attribué selon les formes d'aide, 1999-2000 5

Tableau 2
Répartition des prêts et bourses par types d'établissements d'enseignement, 1999-2000 7

Tableau 3
Nombre de bénéficiaires d'un prêt et d'une bourse avec ou sans contribution des parents, de la conjointe ou du conjoint, 1999-2000 9

Tableau 4
Répartition des prêts et bourses selon le lieu de résidence des bénéficiaires, 1999-2000 9

Tableau 5
Répartition des prêts et bourses selon le lieu de résidence des bénéficiaires avec ou sans contribution des parents, 1999-2000 10

Tableau 6
Répartition des prêts par types d'établissements d'enseignement selon le lieu de résidence des bénéficiaires avec ou sans contribution des parents, 1999-2000 11

Tableau 7
Taux de participation des étudiantes et des étudiants au Programme de prêts et bourses au trimestre d'automne 1999 par types d'établissements d'enseignement selon les formes d'aide aux études 13

Tableau 8
Motifs de refus des demandes d'aide financière aux études par types d'établissements d'enseignement, 1999-2000 14

Tableau 9
Répartition des bénéficiaires d'une aide financière aux études selon la situation de famille et le sexe, 1999-2000 14

Tableau 10
Répartition des bénéficiaires d'une aide financière aux études selon la citoyenneté, 1999-2000 15

Tableau 11
Répartition des bénéficiaires d'une aide additionnelle au titre de la mesure des régions et des MRC dites périphériques, 1999-2000 17

Tableau 12
Répartition des bénéficiaires d'une aide financière aux études avec contribution des parents selon le lieu de résidence, 1999-2000 18

Tableau 13
Répartition des bénéficiaires d'une aide financière aux études avec contribution des parents selon le nombre de leurs enfants à charge qui fréquentent un établissement d'enseignement secondaire (formation professionnelle) ou postsecondaire, 1999-2000 18

Tableau 14
Répartition des bénéficiaires d'une aide financière aux études avec contribution des parents selon le nombre de parents réputés contribuant au financement des études et leur occupation, 1999-2000 19

Tableau 15
Répartition des bénéficiaires d'une aide financière aux études sans contribution des parents selon le nombre d'enfants à charge, 1999-2000 19

Tableau 16
Répartition des bénéficiaires d'une aide financière aux études sans contribution des parents selon la présence ou non d'une conjointe ou d'un conjoint et d'enfants à charge, 1999-2000 20

Tableau 17
Répartition des bénéficiaires d'une aide financière aux études sans contribution des parents selon leur situation, 1999-2000 21

Tableau 18
Répartition des bénéficiaires d'un prêt ayant présenté une demande de bourse par types d'établissements d'enseignement selon le montant de leur contribution, 1999-2000 23

Tableau 19
Nombre de bénéficiaires d'une aide financière aux études et contribution moyenne des parents en fonction de leurs revenus bruts selon les formes d'aide, 1999-2000 24

Tableau 20
Contribution moyenne des parents en fonction de leurs revenus bruts et du nombre d'enfants aux études secondaires (formation professionnelle) ou postsecondaires selon le lieu de résidence des bénéficiaires, 1999-2000 25

Tableau 21
Répartition des boursières et des boursiers selon la contribution globale des parents, 1999-2000 26

Tableau 22
Répartition des boursières et des boursiers selon l'actif net des parents et contribution moyenne calculée des parents par rapport à leur actif net, 1999-2000 27

Tableau 23
Répartition des bénéficiaires d'une aide financière aux études selon la contribution calculée de la conjointe ou du conjoint, 1999-2000 27

Tableau 24
Nombre d'emprunteuses et d'emprunteurs qui devaient prendre en charge à la fin de leurs études le remboursement des prêts obtenus selon le montant de la dette d'études et les types d'établissements d'enseignement, 1999-2000 29

Tableau 25
Nombre d'emprunteuses et d'emprunteurs et montant moyen des prêts qui devaient être pris en charge à la fin de leurs études universitaires selon les types d'établissements d'enseignement et le nombre moyen de trimestres durant lesquels ils ont bénéficié d'une aide financière gouvernementale, 1999-2000 31

Tableau 26
Évolution du nombre de bénéficiaires d'une aide financière aux études et aide globale attribuée, de 1995-1996 à 1999-2000 32

Tableau 27
Principaux indicateurs relatifs aux bénéficiaires d'une aide financière aux études, de 1995-1996 à 1999-2000 35

Tableau 28
Évolution du taux de participation au Programme de prêts et bourses par types d'établissements d'enseignement, de 1995-1996 à 1999-2000 37

Tableau 29
Évolution du nombre de bénéficiaires d'une aide financière par types d'établissements d'enseignement postsecondaire, de 1995-1996 à 1999-2000 38

Tableau 30
Évolution du nombre de bénéficiaires d'une aide financière par cycles d'études universitaires, de 1995-1996 à 1999-2000 39

Tableau 31
Évolution du nombre de bénéficiaires d'une aide financière aux études avec ou sans contribution des parents selon le lieu de résidence, de 1995-1996 à 1999-2000 39

Tableau 32
Évolution du nombre de bénéficiaires d'une aide financière aux études sans contribution des parents selon leur situation, de 1995-1996 à 1999-2000 40

Tableau 33
Évolution des données relatives aux prêts garantis par le gouvernement et à leur remboursement, de 1995-1996 à 1999-2000 41

Tableau 34
Évolution des données relatives aux bénéficiaires d'un prêt et des prêts qui devaient être pris en charge à la fin des études, de 1995-1996 à 1999-2000 41

Tableau 35
Évolution des remboursements de prêts aux institutions financières et du recouvrement des créances auprès des emprunteuses et des emprunteurs, de 1995-1996 à 1999-2000 42

Tableau 36
Évolution du nombre d'emprunteuses et d'emprunteurs ayant bénéficié du Programme de remboursement différé et du montant de l'aide attribuée, de 1995-1996 à 1999-2000 43

Chapitre II

Tableau 37
Programme de remboursement différé, 1999-2000 45

Tableau 38
Programme de garantie de prêt pour l'achat d'un micro-ordinateur, 1999-2000 46

Tableau 39
Programme de bourse pour les personnes atteintes d'une déficience fonctionnelle majeure, 1999-2000 47

Tableau 40
Programme de bourses d'été de langues, 1999-2000 47

Tableau 41
Programme de bourse pour les permanentes ou permanents élus des associations étudiantes, 1999-2000 48

Tableau 42
Programme de remise de dette, 1999-2000 48

Tableau 43
Évolution des autres programmes d'aide financière aux études, de 1995-1996 à 1999-2000 49

Annexes

Tableau 44
Nombre de bénéficiaires d'une aide financière aux études fréquentant des établissements d'enseignement situés à l'extérieur du Québec et montant de l'aide attribuée selon le lieu d'études, 1999-2000 55

Tableau 45
Nombre de bourses attribuées par types d'établissements d'enseignement selon le montant de la bourse, 1999-2000 57

Tableau 46
Nombre de bénéficiaires d'une aide financière aux études par types d'établissements d'enseignement selon le montant global de l'aide attribuée, 1999-2000 57

Tableau 47
Nombre de bénéficiaires d'une aide financière aux études par types d'établissements d'enseignement selon les groupes d'âge, 1999-2000 58

Tableau 48
Nombre de bénéficiaires d'une aide financière aux études selon les trimestres de l'année scolaire, 1999-2000 59

Tableau 49
Nombre de bénéficiaires d'une aide financière aux études selon leurs revenus d'emploi bruts, 1999-2000 59

Tableau 50
Nombre de bénéficiaires d'une aide financière aux études par types d'établissements d'enseignement selon leurs revenus d'emploi bruts, 1999-2000 60

Tableau 51
Nombre de bénéficiaires d'une aide financière aux études et leur contribution moyenne selon la présence ou non d'une bourse d'excellence et d'autres revenus, 1999-2000 61

Tableau 52
Nombre de bénéficiaires d'une aide financière aux études selon les revenus bruts des parents et contribution moyenne calculée des parents, 1999-2000 62

Tableau 53
Nombre de bénéficiaires d'une aide financière aux études selon les revenus bruts de la conjointe ou du conjoint et contribution moyenne calculée du conjoint ou de la conjointe, 1999-2000 63

Tableau 54
Nombre et montant des prêts et bourses attribués par types d'établissements d'enseignement situés au Québec, 1999-2000 64

Tableau 55
Nombre de bénéficiaires d'une aide financière aux études par établissement d'enseignement situé dans une province canadienne autre que le Québec et reconnu aux fins des prêts et bourses, 1999-2000 73

Tableau 56
Répartition des bénéficiaires et des montants d'aide financière selon la région d'études, 1999-2000 74

Tableau 57
Répartition des bénéficiaires d'une aide financière aux études fréquentant des établissements d'enseignement situés au Québec selon la région d'études et la région de provenance, 1999-2000 78

Tableau 58
Répartition des prêts sur lesquels le gouvernement paie des intérêts par institution financière, au 31 mars 2000 81

Liste des graphiques

Chapitre premier

Graphique 1
Taux de bénéficiaires d'une bourse parmi les bénéficiaires d'une aide selon les types d'établissements d'enseignement, 1999-2000 8

Graphique 2
Répartition des ressources financières moyennes des bénéficiaires d'une bourse avec contribution des parents selon le lieu de résidence, 1999-2000 15

Graphique 3
Répartition des ressources financières moyennes des bénéficiaires d'une bourse sans contribution des parents et sans conjointe ou conjoint selon la présence ou non d'enfants, 1999-2000 16

Graphique 4
Répartition des ressources financières moyennes des bénéficiaires d'une bourse sans contribution des parents, mais avec conjointe ou conjoint, selon la présence ou non d'enfants, 1999-2000 17

Graphique 5
Répartition des bénéficiaires d'un prêt ayant présenté une demande de bourse selon la contribution exigée de leur part, 1999-2000 22

Graphique 6
Répartition des bénéficiaires d'une bourse selon la contribution globale des parents, 1999-2000 26

Graphique 7
Répartition des bénéficiaires d'une aide financière aux études selon la contribution de la conjointe ou du conjoint, 1999-2000 28

Graphique 8
Évolution du nombre de demandes d'aide financière par rapport à celle du taux de chômage chez les 15-24 ans, de1995-1996 à 1999-2000 36

Graphique 9
Croissance relative de l'aide totale moyenne attribuée aux bénéficiaires d'une bourse, de 1995-1996 à 1999-2000 36

Liste des schémas

Annexes

Schéma 1
Nombre de bénéficiaires d'un prêt avec ou sans contribution des parents selon le lieu de résidence et les types d'établissements d'enseignement, 1999-2000 51

Schéma 2
Nombre de bénéficiaires d'un prêt sans contribution des parents selon la présence ou non d'une conjointe ou d'un conjoint ainsi que d'enfants, 1999-2000 52

Schéma 3
Nombre de bénéficiaires d'une bourse avec ou sans contribution des parents selon le lieu de résidence et les types d'établissements d'enseignement, 1999-2000 53

Schéma 4
Nombre de bénéficiaires d'une bourse sans contribution des parents selon la présence ou non d'une conjointe ou d'un conjoint ainsi que d'enfants, 1999-2000 54

Introduction

À titre d'unité autonome de service, l'Aide financière aux études s'est dotée d'indicateurs de rendement qui sont à la fois un outil de gestion et une façon de rendre des comptes. À cet égard, les résultats donnés dans le présent rapport portent sur les statistiques de l'année d'attribution 1999-2000. Ils sont également révélateurs de la contribution importante du ministère de l'Éducation au soutien financier des personnes qui poursuivent des études.

Le rapport est divisé en deux chapitres. Dans le premier, les faits saillants, qui concernent le Programme de prêts et bourses, sont exposés sous la forme d'un tableau récapitulatif. Ils sont suivis de la présentation du Programme, des statistiques sur l'attribution de l'aide financière aux études, des caractéristiques des bénéficiaires avec ou sans contribution des parents, des contributions prises en compte pour calculer le montant de l'aide financière ainsi que des données relatives aux prêts et à leur remboursement. Il se termine par une analyse de l'évolution du Programme de 1995-1996 à 1999-2000.

Dans le deuxième chapitre, il est question des autres programmes qu'administre l'Aide financière aux études. Leur description précède des tableaux dans lesquels sont indiqués le nombre de bénéficiaires et les montants d'aide moyenne et d'aide globale attribuées. Un dernier tableau fait état de l'évolution des données, propres à chacun des programmes, au cours des cinq dernières années.

Enfin, les annexes fournissent des données complémentaires relatives aux bénéficiaires d'une aide financière aux études qui fréquentent des établissements d'enseignement reconnus aux fins de prêts et bourses situés tant au Québec qu'à l'extérieur de la province, aux montants ainsi versés de même qu'aux revenus des bénéficiaires, des parents et de la conjointe ou du conjoint. On y trouve aussi la répartition des montants d'aide financière selon la région d'études et celle des bénéficiaires selon la région d'études et la région de provenance. Enfin, la répartition des prêts sur lesquels le gouvernement paie des intérêts au 31 mars 2000 est présentée par institution financière.

Le portrait de situation qu'établit cette compilation de données sera utile à toutes les personnes que les effets de l'application des programmes d'aide financière aux études au Québec intéressent.

I Programme de prêts et bourses

A Faits saillants

Répartition de l'aide financière aux études	Bénéficiaires N	Aide moyenne attribuée $	Aide globale attribuée M$
Prêts	139 670	2 939	410.4
Bourses	54 643	3 219	175.9
Dans l'ensemble	140 178	4 183	586.3

Prêts	Bénéficiaires N	Montant moyen $
Établissements d'enseignement secondaire (formation professionnelle)	18 873	2 512
Établissements d'enseignement collégial		
• Programmes subventionnés	51 254	2 264
• Programmes non subventionnés	8 464	5 319
Établissements d'enseignement universitaire		
• 1er cycle	49 020	3 036
• 2e cycle	9 651	4 378
• 3e cycle	1 739	4 406
Établissements reconnus pour prêts seulement	669	4 861
Caractéristiques des bénéficiaires d'un prêt	**N**	**%**
• Avec contribution des parents	85 454	61.2
• Ne résidant pas chez leurs parents	100 852	72.2
• Avec conjointe ou conjoint	17 349	12.4
• Avec enfants	18 941	13.6

Remboursement des prêts

En 1999-2000, 70 724 emprunteuses et emprunteurs doivent consolider leur prêt, ayant terminé leurs études. Le montant moyen du prêt à rembourser est de 9 897 $.

Bourses	Bénéficiaires N	Bourse moyenne $	Montant moyen (prêt et bourse) $
Établissements d'enseignement secondaire (formation professionnelle)	10 447	3 079	5 894
Établissements d'enseignement collégial			
• Programmes subventionnés	18 861	2 645	5 649
• Programmes non subventionnés	83	3 188	5 998
Établissements d'enseignement universitaire			
• 1er cycle	19 872	3 706	7 249
• 2e cycle	4 650	3 616	8 876
• 3e cycle	730	4 269	8 875
Total	54 643	3 219	6 536

Ressources financières des boursières et boursiers	Boursières et boursiers	Contributions			Ressources globales
		Parents, conjoint ou conjointe	Boursières et boursiers	Gouvernement	
	N	$	$	$	$
Avec contribution des parents					
• Résidant chez leurs parents	4 588	204	925	3 863	4 992
• Ne résidant pas chez leurs parents	20 514	806	1 941	5 637	8 384
Sans contribution des parents					
• Sans conjointe ou conjoint					
• Sans enfant	13 246	—	2 395	6 963	9 358
• Avec enfants	5 015	—	1 307	8 139	9 446
• Avec conjointe ou conjoint					
• Sans enfant	3 004	165	2 045	7 233	9 443
• Avec enfants	8 276	611	1 097	8 336	10 045

B Présentation

Le Programme de prêts et bourses s'adresse aux personnes qui poursuivent des études secondaires à la formation professionnelle, des études collégiales ou des études universitaires à temps plein dans un établissement d'enseignement désigné par le ministre de l'Éducation. Le Programme est contributif et supplétif. Il repose en effet sur le principe que l'étudiante ou l'étudiant, ses parents, sa conjointe ou son conjoint ont d'abord à payer les dépenses qu'occasionne la poursuite d'études.

L'aide financière aux études est calculée en tenant compte des dépenses admises pour l'étudiante ou l'étudiant et, s'il y a lieu, pour les enfants à sa charge, ainsi que des ressources pécuniaires dont il dispose. Les dépenses admises sont les suivantes : les frais de subsistance, les frais d'études, les frais de transport et les dépenses personnelles. Elles peuvent aussi comprendre les frais de subsistance des enfants à charge[2], les frais de garde, d'autres dépenses concernant notamment les chefs de famille monoparentale et les personnes qui viennent des régions ou des MRC dites périphériques ainsi que les frais de stage et d'autres liés à l'achat de médicaments ou encore à des soins chiropratiques.

2. Pour les enfants d'âge majeur uniquement, depuis de l'automne 1997, en raison de la Politique familiale.

L'aide financière gouvernementale vise à combler l'écart qui peut exister entre les dépenses admises et la contribution de l'étudiante ou de l'étudiant et, s'il le faut, de ses parents, de son conjoint ou de sa conjointe. Cette aide est d'abord remise sous la forme d'un prêt sans intérêt, dont le montant varie selon les types d'établissements. Si le prêt attribué est insuffisant, une bourse peut s'y ajouter. Six mois après la fin des études à temps plein, il est requis de commencer à rembourser les prêts. Toutefois, si des difficultés financières empêchent les emprunteuses et les emprunteurs de satisfaire à leurs obligations, il leur est possible d'avoir recours au Programme de remboursement différé.

La contribution de l'étudiante ou de l'étudiant de même que celle des parents ou de la conjointe ou du conjoint sont fonction de leurs revenus. Il est à noter par ailleurs que l'actif des parents qui financent une partie des études de leur enfant est pris en considération au moment de calculer le montant de la bourse.

C Attribution de l'aide financière aux études

1 Nombre de bénéficiaires et montant global attribué en prêts et bourses

Comme l'indique le tableau 1, l'aide financière aux études attribuée par le gouvernement en 1999-2000 se chiffre à 586,3 millions de dollars ainsi répartis : 410,4 millions en prêts et 175,9 millions en bourses.

Au total, 140 178 étudiantes et étudiants ont bénéficié d'une aide financière : 85 535 ont reçu un prêt seulement qui s'élève en moyenne à 2 679 $; 54 135 ont obtenu un prêt et une bourse qui totalisent en moyenne 6 552 $, soit 3 348 $ et 3 204 $ respectivement; 508 ont eu droit à une bourse seulement d'un montant moyen de 4 829 $.

Tableau 1
Nombre de bénéficiaires d'une aide financière aux études et montant global attribué selon les formes d'aide, 1999-2000

Formes d'aide	Bénéficiaires	Prêts	Bourses	Montant global attribué
	N	M$	M$	M$
Prêt seulement	85 535	229,2	—	229,2
Bourse seulement	508	—	2,4	2,4
Prêt et bourse	54 135	181,2	173,5	354,7
Total	140 178	410,4	175,9	586,3

2 Prêts et bourses attribués par types d'établissements d'enseignement

Cette section présente le nombre de bénéficiaires au prêt et à la bourse ainsi que les niveaux d'aide propres à chacun des types d'établissements d'enseignement. Le graphique 1 illustre la proportion de bénéficiaires d'une bourse parmi ceux et celles qui ont obtenu une aide financière aux études.

Il y a maintenant six ans que les personnes inscrites à la formation professionnelle au secondaire ont accès au Programme de prêts et bourses. Le tableau 2 montre que 18 873 d'entre elles ont bénéficié d'un prêt moyen de 2 512 $ et que, de ce nombre, 10 447 (55,4 %) ont reçu en outre une bourse moyenne de 3 079 $. Le montant moyen de l'aide attribuée à ces dernières totalise 5 894 $.

On constate aussi que le nombre de bénéficiaires d'un prêt est plus élevé dans les établissements d'enseignement universitaire (60 410) que dans les établissements d'enseignement collégial dont les programmes sont subventionnés (51 494).

D'une part, 49 020 étudiantes et étudiants de 1er cycle ont reçu un prêt moyen de 3 035 $, tandis qu'il s'élevait à 4 382 $ pour les 11 390 bénéficiaires des 2e et 3e cycles. Parmi les 60 410 bénéficiaires fréquentant l'université, 25 252 ont également obtenu une bourse (41,8 %). La proportion de boursières et de boursiers est de 40,5 % au 1er cycle, de 48,2 % au 2e cycle et de 42,0 % au 3e cycle, et le montant moyen de la bourse s'élève respectivement à 3 706 $, à 3 616 $ et à 4 269 $. L'aide moyenne qu'ont obtenue ces personnes atteint ainsi 7 249 $, 8 172 $ et 8 876 $.

D'autre part, les 51 494 bénéficiaires d'un prêt qui fréquentent des établissements d'enseignement collégial dont les programmes sont subventionnés ont obtenu en moyenne un prêt de 2 295 $; 71,9 % reçoivent une formation technique et 28,1 %, une formation générale. La majorité des bénéficiaires d'un prêt (88,3 %) se trouvent dans le secteur public. En tout, 18 861 personnes (36,6 %) ont aussi eu droit à une bourse : 38,8 % des bénéficiaires à la formation technique et 31,0 % des bénéficiaires à la formation générale. Le montant moyen de l'aide que le gouvernement leur a remis est de 5 856 $ (dont 2 782 $ en bourse) dans le premier groupe et de 4 983 $ (dont 2 203 $ en bourse) dans le second.

Par ailleurs, 8 224 bénéficiaires d'un prêt fréquentent des établissements d'enseignement collégial dont les programmes sont non subventionnés et ont obtenu en moyenne un prêt de 5 210 $. Ces personnes ne sont plus admissibles à l'attribution d'une bourse depuis 1999-2000, sauf si elles sont atteintes d'une déficience fonctionnelle majeure.

Enfin, les 669 bénéficiaires qui fréquentent des établissements d'enseignement reconnus pour prêts seulement ont reçu en moyenne 4 861 $.

Tableau 2
Répartition des prêts et bourses par types d'établissements d'enseignement, 1999-2000

Types d'établissements	Prêts			Bourses			Montant moyen (prêt et bourse)
	N	Montant moyen $	Total M$	N	Montant moyen $	Total M$	$
Enseignement secondaire (formation professionnelle)	**18 873**	2 512	**47,4**	**10 447**	3 079	**32,2**	5 894
Enseignement collégial (programmes subventionnés)	**51 494**	2 295	**118,2**	**18 861**	2 645	**49,9**	5 649
• Formation générale	14 450	1 994	28,8	4 485	2 203	9,9	4 983
• Formation technique	37 044	2 412	89,4	14 376	2 782	40,0	5 856
• Secteur privé	6 017	3 744	22,5	2 004	2 684	5,4	7 753
• Secteur public	45 477	2 103	95,7	16 857	2 640	44,5	5 396
Enseignement collégial (programmes non subventionnés)	**8 224**	5 210	**42,8**	**83**	3 188	**0,2**	5 998
Enseignement universitaire	**60 410**	3 290	**198,7**	**25 252**	3 706	**93,6**	7 467
• 1er cycle	49 020	3 035	148,8	19 872	3 706	73,7	7 249
• 2e cycle	9 651	4 378	42,2	4 650	3 616	16,8	8 172
• 3e cycle	1 739	4 406	7,7	730	4 269	3,1	8 876
Établissements reconnus pour prêts seulement	**669**	4 861	**3,3**	—	—	—	—
Total	**139 670**	2 939	**410,4**	**54 643**	3 219	**175,9**	6 536

Graphique 1
Taux de bénéficiaires d'une bourse parmi les bénéficiaires d'une aide selon les types d'établissements d'enseignement, 1999-2000

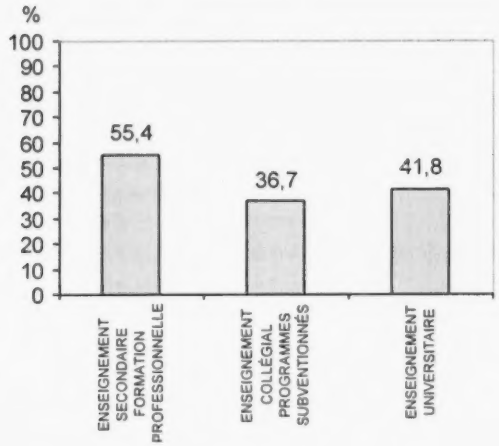

3 Prêts et bourses attribués selon la contribution ou non des parents et de la conjointe ou du conjoint

Le tableau 3 présente les résultats de l'attribution de l'aide financière aux études selon que les parents des bénéficiaires, ou encore leur conjointe ou conjoint, ont apporté ou non une contribution au financement des études.

On constate d'abord que la majorité des bénéficiaires d'un prêt, soit 61,2 %, sont considérés avec contribution des parents.

Cependant, les bénéficiaires sans contribution des parents ont obtenu un prêt qui atteint en moyenne 1 306 $ de plus que les bénéficiaires du premier groupe et ont eu droit plus fréquemment qu'eux et elles à une bourse (54,5 % contre 29,4 %). Le montant moyen de l'aide attribuée aux bénéficiaires d'un prêt et d'une bourse, avec ou sans contribution des parents, est respectivement de 5 313 $ et de 7 575 $, ce qui représente un écart de 2 262 $ (dont 1 708 $ en bourse).

On remarque enfin que, pour les prêts, la proportion des bénéficiaires avec contribution de la conjointe ou du conjoint équivaut à 12,4 %. Ces personnes reçoivent une bourse dans une proportion supérieure à celle des bénéficiaires sans contribution de la conjointe ou du conjoint (65,0 % contre 49,5 %); le montant de la bourse est de 4 604 $ en moyenne, soit 970 $ de plus que celle du dernier groupe.

Tableau 3
Nombre de bénéficiaires d'un prêt et d'une bourse avec ou sans contribution des parents, de la conjointe ou du conjoint, 1999-2000

Contribution ou non des parents, du conjoint ou de la conjointe	Bénéficiaires d'un prêt		Bénéficiaires d'une bourse		Montant moyen (prêt et bourse)
	N	Montant moyen $	N	Montant moyen $	$
Avec contribution des parents	85 454	2 432	25 102	2 296	5 313
Sans contribution des parents	54 216	3 738	29 541	4 004	7 575
• Avec contribution du conjoint ou de la conjointe	17 349	3 602	11 280	4 604	8 043
• Sans contribution du conjoint ou de la conjointe	36 867	3 802	18 261	3 634	7 286
Total	139 670	2 939	54 643	3 219	6 536

4 Prêts et bourses attribués selon le lieu de résidence des bénéficiaires

Dans le tableau 4, l'aide financière aux études est répartie selon le lieu de résidence des bénéficiaires. On y voit que 72,1 % des bénéficiaires d'un prêt ne résident pas chez leurs parents et que le montant de celui-ci s'élève en moyenne à 3 210 $, soit 976 $ de plus que dans le cas contraire. Fait à signaler, les boursières et les boursiers sont près de quatre fois plus nombreux parmi les bénéficiaires qui ne résident pas chez leurs parents, soit 49,2 % contre 12,8 %. En outre, le montant de la bourse qui leur est attribuée se révèle trois fois supérieur à celui des bénéficiaires qui résident chez leurs parents, l'écart étant de 2 396 $. C'est ce qui explique en très grande partie la différence de 2 809 $ entre le montant moyen de l'aide globale attribuée aux bénéficiaires d'un prêt et d'une bourse qui résident ou non chez leurs parents.

Tableau 4
Répartition des prêts et bourses selon le lieu de résidence des bénéficiaires, 1999-2000

Lieu de résidence des bénéficiaires	Prêts		Bourses		Montant moyen (prêt et bourse)
	N	Montant moyen $	N	Montant moyen $	$
Résidant chez leurs parents	38 818	2 234	4 975	1 041	3 983
Ne résidant pas chez leurs parents	100 852	3 210	49 668	3 437	6 792
Total	139 670	2 939	54 643	3 219	6 536

5 Prêts et bourses attribués selon le lieu de résidence des bénéficiaires avec ou sans contribution des parents

Le tableau 5 indique l'attribution de l'aide financière aux études selon le lieu de résidence des bénéficiaires avec ou sans contribution des parents.

On remarque avant tout que la majorité des bénéficiaires d'une aide financière aux études ne résident pas chez leurs parents (58,4 % parmi celles et ceux avec contribution des parents et 94,0 % parmi celles et ceux sans contribution des parents). On note aussi que les bénéficiaires qui ne résident pas chez leurs parents obtiennent des bourses dans une proportion plus élevée que celles et ceux qui résident chez leurs parents (41,1 % contre 12,9 % parmi celles et ceux avec contribution des parents et 57,2 % contre 11,8 % parmi celles et ceux sans contribution des parents).

Tableau 5
Répartition des prêts et bourses selon le lieu de résidence des bénéficiaires avec ou sans contribution des parents, 1999-2000

Lieu de résidence des bénéficiaires	Prêts			Bourses			Montant moyen (prêt et bourse)
	N	%	Montant moyen $	N	%	Montant moyen $	$
Résidant chez leurs parents, avec contribution de ces derniers	35 542	25,4	2 117	4 588	8,4	990	3 863
Ne résidant pas chez leurs parents, avec contribution de ces derniers	49 912	35,7	2 655	20 514	37,5	2 587	5 638
Résidant chez leurs parents, sans contribution de ces derniers	3 276	2,4	3 502	387	0,7	1 649	5 406
Ne résidant pas chez leurs parents, sans contribution de ces derniers	50 940	36,5	3 753	29 154	53,4	4 036	7 604
Total	139 670	100,0	2 939	54 643	100,0	3 219	6 536

6 Prêts attribués par types d'établissements d'enseignement selon le lieu de résidence des bénéficiaires avec ou sans contribution des parents

Dans le tableau 6, on remarque d'abord que 52,2 % des bénéficiaires d'un prêt inscrites et inscrits à la formation professionnelle au secondaire sont reconnus avec contribution de leurs parents. On note aussi que, dans l'ensemble, 76,7 % ne résident pas chez leurs parents.

En outre, dans les établissements d'enseignement collégial dont les programmes sont subventionnés, on dénombre 76,4 % de bénéficiaires d'un prêt avec contribution des parents. Au total, la proportion de celles et ceux qui ne résident pas chez leurs parents atteint 65,5 %.

Également, 53,6 % des bénéficiaires d'un prêt qui fréquentent l'université sont reconnus avec contribution des parents, et la majorité ne résident pas chez eux (78,0 %).

Pour leur part, celles et ceux qui fréquentent des établissements d'enseignement collégial dont les programmes sont non subventionnés sont des bénéficiaires sans contribution des parents dans 56,7 % des cas. Dans ces établissements, 59,5 % des bénéficiaires d'un prêt ne résident pas chez leurs parents.

Tableau 6
Répartition des prêts par types d'établissements d'enseignement selon le lieu de résidence des bénéficiaires avec ou sans contribution des parents, 1999-2000

Lieu de résidence des bénéficiaires avec ou sans contribution des parents	Prêts par types d'établissements									
	Enseignement secondaire (form. prof.)		Enseignement collégial				Enseignement universitaire		Établissements reconnus pour prêts seulement	
			Progr. subv.		Progr. non subv.					
	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%
Résidant chez leurs parents, avec contribution de ces derniers	4 029	21,3	17 326	33,7	2 496	30,4	11 658	19,3	33	4,9
Ne résidant pas chez leurs parents, avec contribution de ces derniers	5 827	30,9	21 995	42,7	1 061	12,9	20 700	34,3	329	49,2
Résidant chez leurs parents, sans contribution de ces derniers	368	2,0	426	0,8	834	10,1	1 636*	2,7	12	1,8
Ne résidant pas chez leurs parents, sans contribution de ces derniers	8 649	45,8	11 747	22,8	3 833	46,6	26 416**	43,7	295	44,1
Total	18 873	100,0	51 494	100,0	8 224	100,0	60 410	100,0	669	100,0

* Parmi ces bénéficiaires, 958 poursuivent des études de deuxième ou de troisième cycle.

** Parmi ces bénéficiaires, 10 432 poursuivent des études de deuxième ou de troisième cycle.

Enfin, dans les établissements reconnus pour prêts seulement, les bénéficiaires avec contribution des parents sont dans une proportion de 54,1 %. Fait à signaler, 93,3 % demeurent ailleurs que chez leurs parents.

7 Taux de participation des étudiantes et des étudiants au Programme de prêts et bourses au trimestre d'automne 1999 par types d'établissements d'enseignement

Le Programme de prêts et bourses a touché une fraction importante des étudiantes et des étudiants qui poursuivent des études postsecondaires à temps plein, soit 32,1 %. Le tableau 7 montre cependant que celles et ceux qui vont à l'université y ont eu recours dans une proportion plus élevée que les étudiantes et les étudiants au collégial. Le taux de bénéficiaires d'un prêt, comparativement au nombre d'inscriptions, se chiffre à 38,6 % dans le premier groupe et à 27,2 % dans le second.

Dans les établissements d'enseignement collégial, le taux de participation est de 26,7 % pour le secteur public et de 30,4 % pour le secteur privé. On observe aussi que les proportions respectives d'étudiantes et d'étudiants de la formation générale et de la formation technique qui ont obtenu une aide financière sont de 17,9 % et de 34,2 %. Dans les universités, on compte respectivement 39,0 % de bénéficiaires au 1er cycle, 44,6 %, au 2e cycle, et 19,4 %, au 3e cycle.

Quant aux personnes inscrites à la formation professionnelle au secondaire qui sont admissibles à l'aide financière gouvernementale depuis 1994-1995, leur taux de participation est comparable à celui des bénéficiaires qui fréquentent des établissements d'enseignement collégial, soit 25,0 %.

Par ailleurs, dans l'ensemble, 13,0 % des personnes inscrites à temps plein dans un établissement d'enseignement postsecondaire ont obtenu une bourse, soit plus précisément 17,2 % de celles qui vont à l'université et 10,2 % de celles qui sont au collégial.

En outre, le taux de boursières et de boursiers du collégial est comparable dans le secteur privé et le secteur public (10,8 % contre 10,1 %), alors qu'à la formation technique il est supérieur à celui de la formation générale (13,7 % contre 5,8 %). Dans les universités, ce sont les étudiantes et les étudiants de 2e cycle qui sont les plus nombreux à recevoir cette forme d'aide (24,3 %) par rapport à 16,6 % au 1er cycle et à 8,8 % au 3e cycle. Au secondaire, 14,3 % des étudiantes et des étudiants inscrits à temps plein à la formation professionnelle bénéficient d'une bourse.

Tableau 7
Taux de participation des étudiantes et des étudiants au Programme de prêts et bourses au trimestre d'automne 1999 par types d'établissements d'enseignement selon les formes d'aide aux études

Types d'établissements	Inscriptions à temps plein	Prêts		Bourses	
			Taux de participation		Taux de participation
	N	N	%	N	%
Enseignement secondaire (formation professionnelle)	62 519	15 599	25,0	8 911	14,3
Enseignement collégial	**178 314**	**48 145**	**27,2**	**18 188**	**10,2**
• Secteur privé	15 512	4 721	30,4	1 675	10,8
• Secteur public	162 802	43 424	26,7	16 513	10,1
• Formation générale	78 413	14 009	17,9	4 512	5,8
• Formation technique	99 901	34 136	34,2	13 676	13,7
Enseignement universitaire	**137 243**	**53 038**	**38,6**	**23 587**	**17,2**
• 1er cycle	111 625	43 553	39,0	18 554	16,6
• 2e cycle	17 948	7 999	44,6	4 359	24,3
• 3e cycle	7 670	1 486	19,4	674	8,8
Total (enseign. postsecondaire)	**315 557**	**101 183**	**32,1**	**41 775**	**13,0**

8 Motifs de refus des demandes d'aide financière aux études par types d'établissements d'enseignement

Des 164 453 demandes d'aide financière aux études adressées au ministère de l'Éducation, 10 805 ont été refusées, soit 6,6 %. Les principaux motifs de refus sont les ressources pécuniaires suffisantes des parents (6 666 cas), l'atteinte de la période maximale d'admissibilité au Programme (858 cas) et les ressources pécuniaires suffisantes de l'étudiante ou de l'étudiant ou de son conjoint ou de sa conjointe (1 637 cas). On dénombre aussi 9 422 personnes qui ont présenté une demande et qui se sont désistées, ainsi que 4 048 autres dont l'admissibilité au Programme ou le montant de l'aide financière à leur attribuer n'ont pu être établis faute de renseignements pertinents.

Tableau 8
Motifs de refus des demandes d'aide financière aux études par types d'établissements d'enseignement, 1999-2000

Types d'établissements	Motifs de refus					Ensemble des demandes refusées
	Ressources financières suffisantes des parents	Ressources financières suffisantes des bénéficiaires, du conjoint ou de la conjointe	Période maximale d'admissibilité écoulée	Limite du montant d'endettement	Autres motifs	
	N	N	N		N	
Enseignement secondaire (formation professionnelle)	512	389	15	19	455	1 390
Enseignement collégial						
• Programmes subventionnés	3 262	850	329	38	376	4 855
• Programmes non subventionnés	50	6	23	18	90	187
Enseignement universitaire	2 816	387	466	66	491	4 226
Établissements reconnus pour prêts seulement	26	5	25	3	88	147
Total	6 666	1 637	858	144	1 500	10 805

9 Situation de famille et sexe des bénéficiaires

Les données du tableau 9 révèlent que les femmes sont plus nombreuses que les hommes à avoir obtenu de l'aide financière aux études (57,3 % contre 42,7 %). L'écart est encore plus prononcé parmi les personnes qui ont déjà été mariées, soit 68,7 % de femmes comparativement à 31,3 % d'hommes.

Par ailleurs, on dénombre globalement 83,6 % de célibataires, 9,3 % de personnes mariées, 4,0 % l'ayant déjà été et 3,1 % qui vivent maritalement avec enfants.

Tableau 9
Répartition des bénéficiaires d'une aide financière aux études selon la situation de famille et le sexe, 1999-2000

Situation de famille	Bénéficiaires		Ensemble des bénéficiaires
	Femmes	Hommes	
	N	N	
Célibataire	66 083	51 038	117 121
Mariée ou marié	7 475	5 581	13 056
Séparée ou séparé	1 555	708	2 263
Divorcée ou divorcé	2 223	1 029	3 252
Veuve ou veuf	118	34	152
Vivant maritalement avec enfants	2 813	1 521	4 334
Total	80 267	59 911	140 178

10 Citoyenneté des bénéficiaires

Le tableau 10 indique que 15,3 % des bénéficiaires d'une aide financière aux études n'ont pas la citoyenneté canadienne de naissance; parmi elles, 8,0 % résident en permanence au Canada et 7,3 % sont canadiennes par naturalisation.

Tableau 10
Répartition des bénéficiaires d'une aide financière aux études selon la citoyenneté, 1999-2000

Citoyenneté	Bénéficiaires	
	N	%
Citoyenneté canadienne (de naissance)	118 731	84,7
Citoyenneté canadienne (naturalisation)	10 233	7,3
Résidence permanente	11 214	8,0
Total	140 178	100,0

11 Ressources financières des bénéficiaires d'une bourse

Les graphiques 2, 3 et 4 font voir la répartition des ressources financières dont disposent les bénéficiaires d'une bourse. Dans le cas de celles et ceux avec contribution des parents, les données sont ventilées selon le lieu de résidence, dans le cas contraire, elles le sont en tenant compte de la présence ou non d'enfants à charge.

Fait à noter : l'aide financière gouvernementale représente la plus large part (au moins 67,0 %) des ressources financières dont disposent les bénéficiaires d'une bourse, et cela, autant pour celles et ceux avec ou sans contribution des parents, quel que soit le lieu de résidence et qu'ils aient ou non un conjoint ou une conjointe ainsi que des enfants.

Le graphique 2 montre que, pour financer leurs études, les bénéficiaires d'une bourse avec contribution des parents et qui résident chez ces derniers (N : 4 588) disposent en moyenne de 4 992 $, dont 3863 $ (77,4 %) constituent une aide gouvernementale. Celles et ceux qui ne résident pas chez leurs parents (N : 20 514) ont à leur disposition 8 384 $ en moyenne; la contribution du gouvernement s'élève alors à 5 637 $ (67,2 %). Il faut également noter que les bénéficiaires du dernier groupe reçoivent 1 597 $ de plus sous la forme d'une bourse que celles et ceux du premier.

Graphique 2
Répartition des ressources financières moyennes des bénéficiaires d'une bourse avec contribution des parents selon le lieu de résidence, 1999-2000

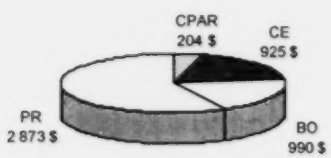

Bénéficiaires d'une bourse
résidant chez leurs parents : 4 588
Ressources totales : 4 992 $

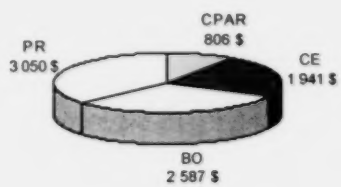

Bénéficiaires d'une bourse
ne résidant pas chez leurs parents : 20 514
Ressources totales : 8 384 $

Dans le graphique 3, les ressources financières des bénéficiaires d'une bourse sans contribution des parents et sans conjointe ou conjoint sont réparties selon la présence ou non d'enfants. Celles ou ceux qui n'en ont pas (N : 13 246) disposent en moyenne de 9 358 $, dont 6 963 $ (74,4 %) constituent une aide gouvernementale. Pour leur part, les bénéficiaires avec enfants (N : 5 015) ont à leur disposition 9 446 $[3] en moyenne pour financer leurs études; la contribution du gouvernement atteint alors 8 139 $ (86,2 %). Dans le premier groupe, le montant moyen de la bourse est de 3 143 $ et, dans le second, de 4 931 $, soit une différence de 1 788 $.

Graphique 3
Répartition des ressources financières moyennes des bénéficiaires d'une bourse sans contribution des parents et sans conjointe ou conjoint selon la présence ou non d'enfants, 1999-2000

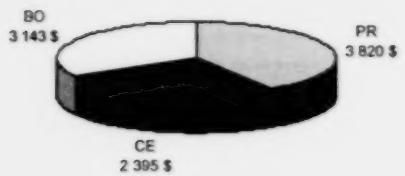

Bénéficiaires sans enfant : 13 246
Ressources totales : 9 358 $

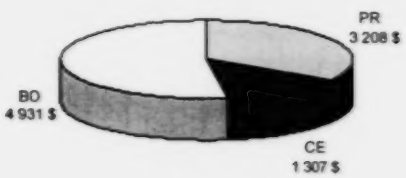

Bénéficiaires avec enfants : 5 015
Ressources totales : 9 446 $[3]

Les données du graphique 4 révèlent que les bénéficiaires d'une bourse sans contribution des parents, ayant un conjoint ou une conjointe, mais sans enfant (N :3 004), disposent en moyenne de 9 443 $, dont 7 233 $ (76,6 %) constituent une aide gouvernementale. Par ailleurs, les bénéficiaires avec enfants (N : 8 276) ont à leur disposition 10 044 $[3] en moyenne; la contribution du gouvernement s'élève à 8 336 $ (83,0 %). Le montant moyen de la bourse est, d'une part, de 3 692 $ et, d'autre part, de 4 934 $, ce qui représente un écart de 1 242 $.

3. Cette donnée ne comprend pas l'allocation familiale versée pour la subsistance des enfants d'âge mineur en vertu des dispositions de la Politique familiale du Québec depuis le trimestre d'automne 1997.

Graphique 4
Répartition des ressources financières moyennes des bénéficiaires d'une bourse sans contribution des parents, mais avec conjointe ou conjoint, selon la présence ou non d'enfants, 1999-2000

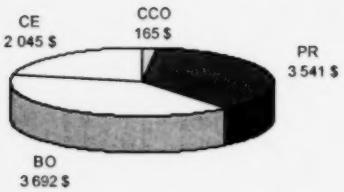

Bénéficiaires sans enfant : 3 004
Ressources totales : 9 443 $

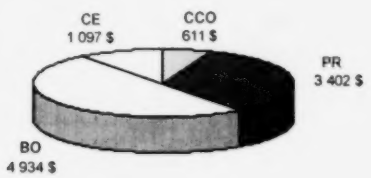

Bénéficiaires avec enfants : 8 276
Ressources totales 10 044 $[4]

12 Allocation spéciale relative à la mesure des régions et des MRC dites périphériques

Une mesure spéciale d'aide financière s'applique aux étudiantes et aux étudiants avec contribution des parents et qui ne résident pas chez ces derniers, si leur lieu de provenance ou l'établissement d'enseignement qu'elles ou ils fréquentent est situé dans certaines régions ou MRC dites périphériques. En 1999-2000, 10 572 personnes ont bénéficié d'une aide additionnelle au titre de cette mesure : 2 118 ont reçu une allocation supplémentaire sous la forme d'un prêt de 350 $, et 8 454 ont obtenu 460 $ sous la forme d'une bourse. L'aide financière supplémentaire ainsi attribuée totalise 4,67 millions de dollars.

Tableau 11
Répartition des bénéficiaires d'une aide additionnelle au titre de la mesure des régions et des MRC dites périphériques, 1999-2000

Régions et MRC dites périphériques	Bénéficiaires		Montant global attribué
	N	%	M$
Région du Bas-Saint-Laurent–Gaspésie	5 049	47.8	2.22
Région du Saguenay–Lac-Saint-Jean	2 574	24.3	1.13
Région de la Côte-Nord	898	8.5	0.40
Région de l'Abitibi-Témiscamingue	1 407	13.3	0.62
MRC Pontiac	86	0.8	0.04
MRC La Vallée-de-la-Gatineau	128	1.2	0.06
MRC Antoine-Labelle	302	2.9	0.14
MRC Le Haut-Saint-Maurice	128	1.2	0.06
Total	10 572	100.0	4.67

4. Cette donnée ne comprend pas l'allocation familiale pour la subsistance des enfants d'âge mineur en vertu des dispositions de la Politique familiale du Québec depuis le trimestre d'automne 1997.

D Caractéristiques des bénéficiaires d'une aide financière aux études avec contribution des parents

Le tableau 12 révèle essentiellement qu'un peu plus de la moitié des bénéficiaires d'une aide financière aux études avec contribution des parents n'habitent pas chez ces derniers, soit 58,4 %.

Tableau 12
Répartition des bénéficiaires d'une aide financière aux études avec contribution des parents selon le lieu de résidence, 1999-2000

Lieu de résidence des bénéficiaires	Bénéficiaires avec contribution des parents	
	N	%
Résidant chez leurs parents	35 688	41,6
Ne résidant pas chez leurs parents	50 028	58,4
Total	85 716	100,0

Des données du tableau 13, il faut surtout retenir que 63,2 % des parents sont réputés contribuant au financement des études pour un seul enfant aux études postsecondaires ou à la formation professionnelle au secondaire, 31,3 % pour deux et 5,5 % pour trois enfants ou plus.

Tableau 13
Répartition des bénéficiaires d'une aide financière aux études avec contribution des parents selon le nombre de leurs enfants à charge qui fréquentent un établissement d'enseignement secondaire (formation professionnelle) ou postsecondaire, 1999-2000

Nombre d'enfants	Bénéficiaires avec contribution des parents	
	N	%
1	54 138	63,2
2	26 862	31,3
3	4 340	5,1
4 et plus	376	0,4
Total	85 716	100,0

Les données du tableau 14 indiquent que la mère et le père sont réputés contribuant au financement des études des bénéficiaires dans 65,7 % des cas. On note aussi que les parents sont respectivement salariés, sans emploi et travailleurs autonomes dans les proportions suivantes : 65,5 %, 16,3 % et 18,2 %.

Tableau 14
Répartition des bénéficiaires d'une aide financière aux études avec contribution des parents selon le nombre de parents réputés contribuant au financement des études et leur occupation, 1999-2000

Parents réputés contribuant au financement des études des bénéficiaires	Occupation des parents*			
	Sans-emploi	Salariés et salariées	Travailleurs et travailleuses autonomes	Total
1 (mère, père ou répondant)	8 272	17 537	2 587	28 396
2 (mère et père)	5 213	36 765	12 532	54 510
Total	13 485	54 302	15 119	82 906

* L'occupation des parents est inconnue en ce qui concerne 2 810 bénéficiaires avec contribution des parents.

E Caractéristiques des bénéficiaires d'une aide financière aux études sans contribution des parents

La répartition des bénéficiaires d'une aide financière aux études sans contribution des parents selon le nombre d'enfants à charge révèle que la grande majorité (65,2 %) n'ont pas d'enfant. Par ailleurs, le gouvernement a soutenu 18 948 familles regroupant 32 357 enfants grâce au Programme de prêts et bourses.

Tableau 15
Répartition des bénéficiaires d'une aide financière aux études sans contribution des parents selon le nombre d'enfants à charge, 1999-2000

Enfants à charge	Bénéficiaires sans contribution des parents	
	N	%
0	35 514	65,2
1	10 136	18,6
2	5 845	10,7
3 et plus	2 967	5,5
Total	54 462	100,0

Les données du tableau 16 indiquent que 68,0 % des bénéficiaires sans contribution des parents n'ont pas de conjointe ou de conjoint. Parmi celles et ceux qui ont des enfants à charge (34,8 %), 12,4 % sont chefs de famille monoparentale et 22,4 % vivent avec une conjointe ou un conjoint.

Tableau 16
Répartition des bénéficiaires d'une aide financière aux études sans contribution des parents selon la présence ou non d'une conjointe ou d'un conjoint et d'enfants à charge, 1999-2000

	Bénéficiaires sans contribution des parents	
	N	%
Bénéficiaires sans conjointe ou conjoint ni enfant	30 286	55,6
Bénéficiaires sans conjointe ou conjoint avec enfants	6 761	12,4
Bénéficiaires avec conjointe ou conjoint et sans enfant	5 228	9,6
Bénéficiaires avec conjointe ou conjoint et enfants	12 187	22,4
Total	54 462	100,0

Dans le tableau 17, la répartition des bénéficiaires d'une aide financière aux études, sans contribution des parents, s'appuie sur les différentes raisons qui expliquent pourquoi elles et ils sont ainsi classés. C'est, dans la plus grande part des cas, soit 41,5 %, parce qu'ils ont été sur le marché du travail ou ont subvenu à leurs besoins pendant au moins deux ans ou encore parce qu'ils ont déjà obtenu un diplôme de premier cycle à l'université. Dans l'ensemble, les bénéficiaires sont mariés dans une proportion de 24,0 %; parmi ces derniers, 9,6 % n'ont pas d'enfant à charge.

Quant aux bénéficiaires ayant des enfants (34,8 %), ils comprennent 14,4 % de personnes mariées, 8,0 % de personnes vivant maritalement et 12,4 % de chefs de famille monoparentale.

Il est important de souligner ici que le principal critère que le Ministère retient pour déterminer le statut de la ou du bénéficiaire sans contribution des parents, est sa situation de famille. D'autres éléments sont néanmoins pris en considération et, dans certains cas, d'autres critères peuvent faire en sorte qu'une ou un bénéficiaire fasse partie de cette catégorie. À titre d'exemple, parmi les 5 203 bénéficiaires mariées ou mariés sans enfant, on en dénombre 1 057 qui sont sans contribution des parents en raison de leur expérience sur le marché du travail ou parce qu'elles ou ils ont subvenu à leurs besoins pendant au moins deux ans ou ont déjà obtenu un diplôme d'études universitaire de premier cycle.

Les 4 146 autres bénéficiaires mariées ou mariés sans enfant sont sans contribution des parents en raison de leur état civil seulement. De ce nombre, 1 569 étudiantes et étudiants ont un conjoint ou une conjointe qui poursuit des études à temps plein. On compte ainsi 2,9 % sans contribution des parents en raison du mariage seulement et dont la conjointe ou le conjoint est aux études à temps plein.

Tableau 17
Répartition des bénéficiaires d'une aide financière aux études, sans contribution des parents selon leur situation*, 1999-2000

Situation des bénéficiaires	Bénéficiaires sans contribution des parents	
	N	%
Sont mariées ou mariés sans enfant à charge	5 203	9,6
Sont mariées ou mariés avec enfants à charge	7 853	14,4
Ont déjà été mariées ou mariés sans enfant à charge	3 121	5,7
Vivent maritalement avec enfants à charge	4 334	8,0
Sont chefs de famille monoparentale	6 761	12,4
Sont parents naturels ou adoptifs	1 121	2,1
Ont obtenu un diplôme de premier cycle à l'université	9 929	18,2
Ont déjà été sur le marché du travail ou ont subvenu à leurs besoins pendant au moins deux ans	12 708	23,3
Sont orphelines ou orphelins	363	0,7
Poursuivent des études de deuxième ou de troisième cycle à l'université	1 385	2,5
Retour aux études sept ans après la période de l'obligation de la fréquentation scolaire	1 379	2,5
Autres	305	0,6
Total	54 462	100,0

* Les données sont ventilées en considérant d'abord la situation de famille des bénéficiaires.

F Contributions prises en compte dans le calcul du montant de la bourse

Le Programme de prêts et bourses étant contributif et supplétif, l'aide financière attribuée est fonction non seulement de la somme des dépenses admises, mais également de la contribution que doivent apporter la ou le bénéficiaire, ses parents et, s'il y a lieu, sa conjointe ou son conjoint.

1 Contribution de la ou du bénéficiaire d'une aide financière aux études

Les données relatives à ce type de contribution sont établies à partir des revenus d'emploi des bénéficiaires d'un prêt qui ont présenté une demande de bourse.

Le tableau 18 montre notamment que 91 690 bénéficiaires d'un prêt, soit 70,0 % de celles et ceux qui fréquentent des établissements d'enseignement reconnus pour l'attribution de prêts et bourses, ont demandé une bourse. Dans l'ensemble, la contribution moyenne que ces personnes ont à fournir est de 2 542 $.

On y note aussi que la contribution des bénéficiaires varie selon les types d'établissements d'enseignement. En effet, au secondaire, la contribution moyenne s'établit à 1 505 $, tandis qu'elle est de 2 124 $ au collégial pour les programmes subventionnés. Enfin, à l'université, elle s'élève à 3 265 $.

Les données du graphique 5 répartissent les bénéficiaires ayant obtenu une bourse selon la contribution exigée de leur part.

Graphique 5
Répartition des bénéficiaires d'un prêt ayant présenté une demande de bourse selon la contribution exigée de leur part, 1999-2000

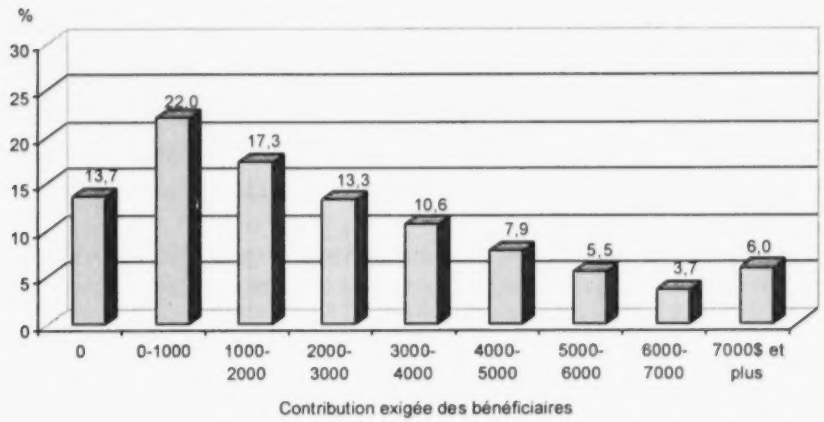

Tableau 18

Répartition des bénéficiaires d'un prêt ayant présenté une demande de bourse par types d'établissements d'enseignement selon le montant de leur contribution, 1999-2000

Contribution des bénéficiaires	Prêts par types d'établissements							
	Enseignement secondaire (form. prof.)		Enseignement collégial (progr. subv.)		Enseignement universitaire		Ensemble des bénéficiaires	
	N	%	N	%	N	%	N	%
—	3 535	24,2	3 462	9,6	5 605	13,5	12 602	13,7
1 – 1 000 $	4 471	30,6	10 768	30,4	4 970	12,0	20 209	22,0
1 001 – 2 000 $	2 743	18,7	6 645	18,7	6 457	15,6	15 845	17,3
2 001 – 3 000 $	1 472	10,0	5 588	15,7	5 117	12,3	12 177	13,3
3 001 – 4 000 $	900	6,1	3 667	10,3	5 129	12,4	9 696	10,6
4 001 – 5 000 $	566	3,9	2 159	6,1	4 488	10,8	7 213	7,9
5 001 – 6 000 $	390	2,7	1 364	3,8	3 301	7,9	5 055	5,5
6 001 – 7 000 $	213	1,5	841	2,4	2 323	5,6	3 377	3,7
7 001 $ et plus	331	2,3	1 056	3,0	4 129	9,9	5 516	6,0
Total	14 621	100,0	35 550	100,0	41 519	100,0	91 690	100,0
Contribution moyenne ($)	1 505		2 124		3 265		2 542	

2 Contribution des parents

En vue de présenter les données les plus précises possible relativement à la contribution réelle des parents sur leurs revenus, une distinction est faite entre la contribution exigée et la contribution calculée.

Il faut signaler que, depuis 1998-1999, la contribution calculée des parents est établie selon leurs revenus bruts au lieu de leurs revenus nets après impôt. Du même coup, cette contribution a été réduite pour les familles ayant des revenus inférieurs à 40 000 $.

La contribution exigée correspond au montant que les parents sont appelés à verser à l'étudiante ou à l'étudiant pour combler la part des dépenses admises que ne couvrent pas sa contribution personnelle et l'aide gouvernementale. Quant à la contribution calculée, elle représente le montant en fonction des revenus bruts des parents ainsi que des exemptions accordées pour le maintien de l'unité familiale et la subsistance des enfants à charge, puis divisé par le nombre d'enfants pour lesquels ils participent au financement des études secondaires (formation professionnelle) ou postsecondaires.

Ainsi, les données du tableau 19 révèlent que, pour les bénéficiaires d'un prêt et d'une bourse (29,3 % des bénéficiaires avec contribution des parents), la contribution exigée de leurs parents est égale à la contribution calculée, soit 633 $ en moyenne. Cependant, en ce qui a trait aux bénéficiaires d'un prêt seulement (70,7 % des bénéficiaires avec contribution des parents), la contribution moyenne exigée des parents est inférieure à la contribution moyenne calculée, soit 1 364 $ comparativement à 2 999 $, puisque cette dernière excède la part des dépenses admises que ne couvre pas la contribution personnelle de la ou du bénéficiaire et le prêt.

Tableau 19
Nombre de bénéficiaires d'une aide financière aux études et contribution moyenne des parents en fonction de leurs revenus bruts selon les formes d'aide, 1999-2000

Formes d'aide	Bénéficiaires avec contribution des parents		Contribution moyenne des parents	
			Contribution calculée	Contribution exigée
	N	%	$	$
Prêt	60 614	70,7	2 999	1 364
Prêt et bourse	25 102	29,3	633	633
Total	85 716	100,0	2 306	1 150

On y voit au tableau 20 que, dans l'ensemble, la contribution moyenne exigée des parents des bénéficiaires est de 1 150 $, soit 529 $ pour celles et ceux qui résident avec eux et 1 592 $ pour les autres. Par ailleurs, la contribution calculée moyenne s'établit à 2 306 $: elle s'élève à 1 794 $ pour les bénéficiaires qui résident chez leurs parents et à 2671 $ dans le cas contraire. Dans l'ensemble, la contribution moyenne exigée s'établit à 1 156 $ (50,1 %) de moins que la contribution moyenne calculée.

Tableau 20
Contribution moyenne des parents en fonction de leurs revenus bruts et du nombre d'enfants aux études secondaires (formation professionnelle) ou postsecondaires selon le lieu de résidence des bénéficiaires, 1999-2000

Revenus bruts des parents	Nombre d'enfants aux études à la charge des parents	Bénéficiaires résidant chez leurs parents			Bénéficiaires ne résidant pas chez leurs parents		
		N	Contribution calculée moyenne $	Contribution exigée moyenne $	N	Contribution calculée moyenne $	Contribution exigée moyenne $
20 000 $ et moins	1	9 010	—	—	10 697	—	—
	2	2 592	—	—	1 947	—	—
	3 et plus	555	—	—	288	—	—
		12 157	—	—	12 932	—	—
20 001–30 000 $	1	4 254	573	282	5 083	523	440
	2	1 373	162	81	1 832	158	122
	3 et plus	243	47	21	270	34	21
		5 870	455	224	7 185	411	343
30 001–40 000 $	1	3 969	2 195	848	5 127	2 145	1 732
	2	1 553	962	483	2 205	919	788
	3 et plus	256	449	228	284	431	382
		5 778	1 786	722	7 616	1 726	1 408
40 001–50 000 $	1	3 235	4 101	1 080	4 434	4 205	2 969
	2	1 506	1 945	784	2 276	1 973	1 631
	3 et plus	253	1 125	524	281	1 176	1 002
		4 994	3 300	963	6 991	3 357	2 454
50 001–60 000 $	1	1 853	5 868	1 233	3 645	6 213	3 345
	2	1 437	2 908	861	2 190	2 965	2 288
	3 et plus	215	1 892	862	308	1 850	1 452
		3 505	4 411	1 058	6 143	4 837	2 874
60 001 $ et plus	1	788	7 633	2 486	3 078	9 010	3 980
	2	2 082	5 084	1 134	4 988	6 127	3 224
	3 et plus	514	3 948	818	1 095	5 007	2 772
		3 384	5 505	1 401	9 161	6 962	3 424
Total		35 688	1 794	529	50 028	2 671	1 592
Ensemble des bénéficiaires : 85 716		Contribution calculée moyenne : 2 306 $			Contribution moyenne exigée des parents : 1 150 $		

Les données présentées dans le tableau 21 indiquent la contribution globale des parents des bénéficiaires d'un prêt et d'une bourse. Il faut noter surtout que, dans 56,9 % des cas, aucune contribution n'a été exigée de leur part et que, dans l'ensemble, la contribution moyenne se chiffre à 696 $.

Le graphique 6 illustre les données du tableau 21.

Tableau 21
Répartition des boursières et des boursiers selon la contribution globale* des parents, 1999-2000

Contribution globale des parents	Bénéficiaires d'une bourse	
	#	%
—	14 281	56.9
1–1 000 $	4 489	17.9
1 001–2 000 $	3 048	12.1
2 001–3 000 $	2 017	8.0
3 001–4 000 $	902	3.6
4 001–5 000 $	216	0.9
5 001–6 000 $	68	0.3
6 001–7 000 $	34	0.1
7 001 $ et plus	47	0.2
Total	25 102	100.0
Contribution moyenne : 696 $		

* En fonction de leurs revenus bruts et de leur actif net.

Graphique 6
Répartition des bénéficiaires d'une bourse selon la contribution globale des parents, 1999-2000

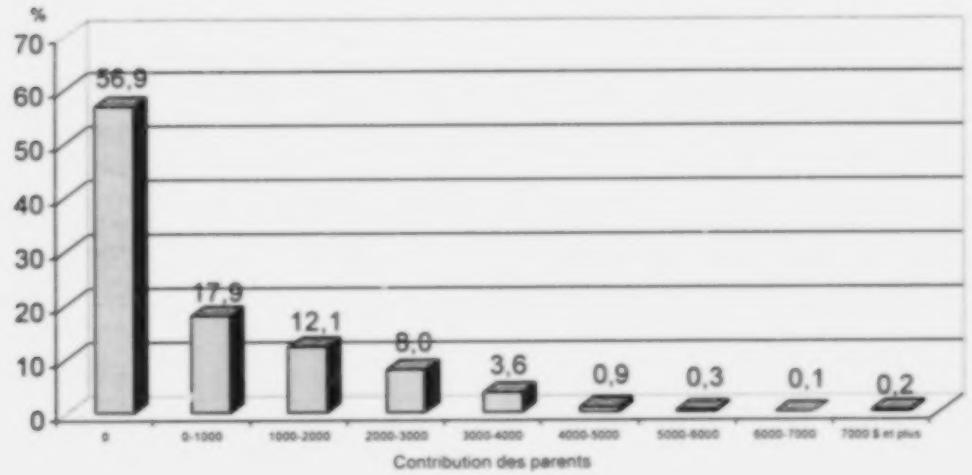

En ce qui concerne la contribution moyenne des parents des bénéficiaires d'une bourse par rapport à leur actif net, il importe de retenir que 11,9 % d'entre eux ont un actif net d'au moins 90 000 $ et que cette contribution est de 529 $.

Tableau 22
Répartition des boursières et des boursiers selon l'actif net des parents et contribution moyenne calculée des parents par rapport à leur actif net, 1999-2000

Actif net des parents	Bénéficiaires d'une bourse	Contribution moyenne des parents
	N	$
90 001–100 000 $	512	71
100 001–150 000 $	1 246	368
150 001–200 000 $	509	709
200 001–250 000 $	298	661
250 001–300 000 $	197	760
300 000 $ et plus	237	1 703
Total	2 999	529

3 Contribution de la conjointe ou du conjoint

La contribution calculée que la conjointe ou le conjoint doit apporter, s'il y a lieu, au financement des études d'une ou d'un bénéficiaire sans contribution des parents est évaluée en tenant compte d'une exemption pour frais de subsistance, applicable depuis 1998-1999, sur ses revenus bruts au lieu de ses revenus nets après impôt. Cette contribution a été réduite du même coup pour les conjoints ou les conjointes des personnes dont les revenus bruts sont inférieurs à 40 000 $.

Le tableau 23 montre que, dans l'ensemble, 70,3 % des conjoints ou conjointes n'ont pas à contribuer au financement des études de ces bénéficiaires. La contribution moyenne calculée se situe à 773 $ pour l'ensemble. Ces données sont aussi illustrées dans le graphique 7.

Tableau 23
Répartition des bénéficiaires d'une aide financière aux études selon la contribution calculée de la conjointe ou du conjoint, 1999-2000

Contribution du conjoint ou de la conjointe	Bénéficiaires	
	N	%
—	12 236	70,3
1–1 000 $	1 615	9,3
1 001–2 000 $	1 169	6,7
2 001–3 000 $	777	4,5
3 001–4 000 $	495	2,8
4 001–5 000 $	362	2,1
5 001–6 000 $	246	1,4
6 001–7 000 $	161	0,9
7 001 $ et plus	354	2,0
Total	17 415	100,0
Contribution moyenne : 773 $		

Graphique 7
Répartition des bénéficiaires d'une aide financière aux études selon la contribution de la conjointe ou du conjoint, 1999-2000

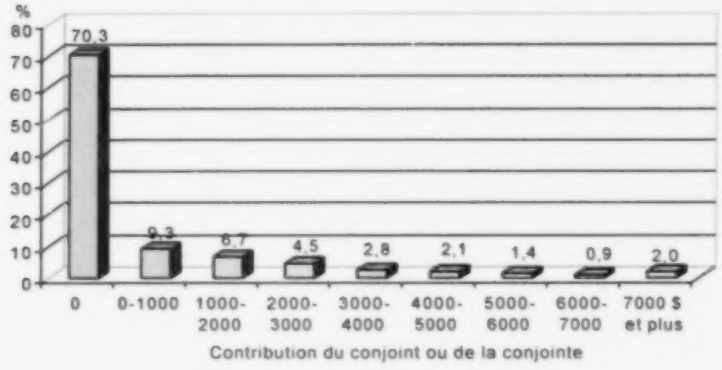

G Les prêts et leur remboursement

La présente section traite de la question entourant la gestion des prêts et leur remboursement.

Au 31 mars 2000, le gouvernement devait pourvoir au paiement des intérêts sur les prêts attribués à 152 204 personnes aux études. Les prêts ainsi négociés totalisaient 1,31 milliard de dollars (voir le tableau 58), et l'emprunt moyen s'élevait à 8 578 $. De fait, du 1er avril 1999 au 31 mars 2000, le gouvernement a payé 60,3 millions de dollars en intérêts sur les prêts. Au cours de la même période, 349 516 emprunteuses et emprunteurs devaient aux institutions financières 1,97 milliard de dollars, soit 5 641 $ par personne en moyenne. On évaluait alors à 3,340 milliards de dollars l'ensemble des prêts garantis par le gouvernement aux institutions financières, y compris 63,3 millions en prêts non échus, associés à l'achat d'un micro-ordinateur, sur lesquels les étudiantes et les étudiants paient les intérêts.

Il faut signaler que ce montant total de prêts garantis ne tient pas compte du montant de remise de dette de 35 millions de dollars alloué pour 1999-2000 aux emprunteuses et aux emprunteurs en vertu de l'entente sur les bourses du millénaire.

Il faut noter par ailleurs qu'en 1999-2000 des rachats de créances équivalant à 141,9 millions de dollars ont dû être effectués; ces rachats touchent 10 925 emprunteuses et emprunteurs. De plus, 8,3 millions de dollars ont été consacrés au Programme de remboursement différé auquel participent 25 121 personnes. Les montants recouvrés ont atteint quant à eux 43,3 millions de dollars, dont 27,0 millions sont associés aux prêts et 16,3 millions, aux bourses versées en trop.

Il importe de signaler que 70 724 emprunteuses et emprunteurs devaient prendre en charge à la fin de leurs études le remboursement de leurs prêts, soit le 1er juillet 1999, le 1er décembre 1999, le 1er janvier 2000 ou le 1er mars 2000. Le montant moyen de leur dette d'études s'élève à 9 897 $. Le tableau 24 indique de quelle façon les emprunteuses et les emprunteurs se répartissaient par tranche de prêt et selon les types d'établissements d'enseignement.

Tableau 24
Nombre d'emprunteuses et d'emprunteurs qui devaient prendre en charge à la fin de leurs études le remboursement des prêts obtenus selon le montant de la dette d'études et les types d'établissements d'enseignement, 1999-2000

Dette d'études	Emprunteuses et emprunteurs selon les types d'établissements								
	Enseignement secondaire (form. prof.)	Enseignement collégial			Enseignement universitaire			Établissements reconnus pour prêts seulement	Total
		(form. gén.)	Progr. subv. (form. tech.)	Progr. non subv.	1er cycle	2e cycle	3e cycle		
	N	N	N	N	N	N	N	N	N
1– 5 000 $	7 583	3 588	6 690	414	3 487	620	100	161	22 643
5 001–10 000 $	4 323	1 506	7 297	750	5 266	841	104	236	20 323
10 001–15 000 $	848	260	3 192	1 032	4 730	937	145	196	11 340
15 001 $ et plus	539	25	1 428	4 524	6 162	2 519	618	603	16 418
Total	13 293	5 379	18 607	6 720	19 645	4 917	967	1 196	70 724
Montant de la dette d'études ($)	5 002	4 113	7 233	18 397	11 987	15 949	19 406	17 118	9 897

Les données montrent que 32,0 % des emprunteuses et des emprunteurs ont une dette d'études de moins de 5 000 $; 28,7 %, une dette de 5 001 $ à 10 000 $; 16,0 %, une dette de 10 001 $ à 15 000 $; et 23,2 %, une dette de 15 000 $ et plus.

Les montants des prêts qui devaient être pris en charge par les emprunteuses et les emprunteurs varient selon les types d'établissements d'enseignement.

Les étudiantes et les étudiants de la formation professionnelle au secondaire devaient prendre charge d'un prêt de 5 002 $ en moyenne.

Au collégial, les emprunteuses et emprunteurs des programmes subventionnés qui poursuivent des études à la formation générale devaient prendre charge d'un prêt moyen de 4 113 $, tandis que celles et ceux de la formation technique, d'un prêt moyen de 7 233 $. Quant à celles et ceux des programmes non subventionnés, ils avaient un prêt moyen de 18 397 $, ayant bénéficié de prêts couvrant, entre autres, leurs frais de scolarité élevés.

Pour leur part, les emprunteuses et les emprunteurs venant des universités reconnues pour les prêts et bourses ont pris charge d'un prêt moyen de 11 987 $ si elles ou ils poursuivaient des études de premier cycle, de 15 949 $, s'ils étaient au deuxième cycle et de 19 406 $ s'ils étaient au troisième cycle. Par ailleurs, celles et ceux des établissements reconnus pour prêts seulement fréquentant des établissements d'enseignement collégial ou universitaire situés à l'extérieur du Québec ont pris charge d'un prêt de 17 118 $ en moyenne, ayant bénéficié de prêts pouvant s'élever à 3 100 $ par trimestre.

En dernier lieu, pour tracer un portrait plus précis des emprunteuses et des emprunteurs quant à leur dette à la fin de leurs études universitaires, sont présentées au tableau 25 les données relatives à la répartition des personnes qui devaient prendre charge de leur prêt, selon les ordres d'enseignement et le nombre de trimestres au cours desquels elles ont bénéficié d'un prêt, de même que les montants de dette.

Ces données permettent de constater que la majorité des étudiantes et des étudiants de premier cycle (53,4 %) ont bénéficié d'une aide à cet ordre d'enseignement seulement, pour une dette moyenne de 9130 $, alors que 46,6 % ont bénéficié d'une aide au collégial, pour une dette moyenne de 15 255 $.

Au deuxième cycle, on observe que 34,7 % des étudiantes et des étudiants ont bénéficié d'une aide à cet ordre d'enseignement seulement, pour une dette moyenne de 8 672 $; 39,9 % ont reçu une aide à partir du premier cycle, pour une dette moyenne de 17 728 $ et 25,4 %, à partir du collégial, pour une dette moyenne de 23 115 $.

Au troisième cycle, les personnes qui ont bénéficié d'une aide à cet ordre d'enseignement seulement, comptent pour 27,5 % et ont une dette moyenne de 10 464 $; 19,8 %, sont bénéficiaires depuis le deuxième cycle pour une dette moyenne de 18 259 $; 36,2 %, le sont depuis le premier cycle (28,4 % de bénéficiaires du deuxième cycle, pour une dette moyenne de 25 291 $ et 7,8 % de non-bénéficiaires au deuxième cycle, pour une dette moyenne de 16 566 $); enfin, 16,5 % sont bénéficiaires depuis le collégial : 13,2 % de bénéficiaires au deuxième cycle pour une dette moyenne de 28 489 $ et 3,3 % de non-bénéficiaires au deuxième cycle, pour une dette moyenne de 19 220 $.

Tableau 25

Nombre d'emprunteuses et d'emprunteurs et montant moyen des prêts qui devaient être pris en charge à la fin de leurs études universitaires selon les types d'établissements d'enseignement et le nombre moyen de trimestres durant lesquels ils ont bénéficié d'une aide financière gouvernementale, 1999-2000

Cycles d'études à la fin des études universitaires	Emprunteuses et emprunteurs	Montant des prêts à prendre en charge	Types d'établissements et nombre moyen de trimestres visés			
			Enseign. collégial	Enseignement universitaire		
				1er cycle	2e cycle	3e cycle
	N	$	N	N	N	N
1er cycle	10 481	9 130	—	5,1	—	—
	9 164	15 255	4,3	5,9	—	—
2e cycle	1 708	8 672	—	—	4,1	—
	1 962	17 728	—	5,4	4,2	—
	41	11 201	2,9	—	3,6	—
	1 206	23 520	3,6	6,9	4,3	—
3e cycle	266	10 464	—	—	—	6,1
	191	18 259	—	—	4,3	6,3
	76	16 566	—	5,2	—	5,6
	274	25 291	—	4,6	4,6	6,2
	32	19 220	3,7	6,1	—	4,3
	128	28 489	3,5	6,3	4,5	6,0
Nombre total d'étudiantes et d'étudiants :	25 529					

H Évolution du Programme de 1995-1996 à 1999-2000

1 Aide financière aux études attribuée et nombre de bénéficiaires

Le tableau 26 présente les principales données relatives à l'attribution de l'aide financière aux études au cours des cinq dernières années.

On y constate, entre autres, que le nombre de demandes d'aide est passé de 184 620 à 164 453, ce qui constitue une diminution globale de 10,9 % par rapport à 1995-1996. Celui-ci a notamment varié dans le même sens que le taux de chômage des 15-24 ans (voir le graphique 8) et semble donc associé à une amélioration de l'emploi chez les jeunes. Quant au nombre de bénéficiaires d'une aide, on observe une diminution de 20 388, ce nombre ayant varié de 160 566 en 1995-1996 à 140 178 en 1999-2000. Cette variation est du même ordre que celle du nombre de demandes d'aide, qui se chiffre à 20 167.

La tendance de variation du nombre de bénéficiaires diffère cependant selon les ordres d'enseignement au cours de la même période. À la formation professionnelle au secondaire, ce nombre a augmenté de 34,6 %, passant de 14 053 à 18 918 (variation de + 4 865) par suite d'une progression du nombre de demandes d'aide financière qui est passé de 16 707 à 22 605. À l'enseignement postsecondaire, il a diminué de 17,2 %, passant de 146 513 à 121 260 (variation de - 25 253), le nombre de demandes d'aide financière ayant baissé de 167 913 à 141 848.

L'augmentation du nombre de bénéficiaires à la formation professionnelle au secondaire s'est produite à un rythme beaucoup plus rapide que celle du nombre de personnes qui y sont inscrites à temps plein (34,6 % contre 5,2 %), puisque le nombre de demandes d'aide financière a augmenté de 35,3 %. Pour ce qui est de l'enseignement postsecondaire, la diminution du nombre de bénéficiaires s'est produite beaucoup plus rapidement que la diminution du nombre d'inscriptions à temps plein (- 17,2 % contre - 0,8 %), le nombre de demandes d'aide financière ayant diminué de 15,5 %.

Tableau 26
Évolution du nombre de bénéficiaires d'une aide financière aux études et aide globale attribuée, de 1995-1996 à 1999-2000

	1995-1996	1996-1997	1997-1998	1998-1999	1999-2000
Nombre d'inscriptions à temps plein au trimestre d'automne					
• Enseignement secondaire (form. prof.)	59 386	65 131	68 143	70 956	62 519
• Enseignement postsecondaire	318 115	317 951	312 972	316 128	315 557
Nombre de demandes d'aide					
• Enseignement secondaire (form. prof.)	16 707	22 620	25 217	22 900	22 605
• Enseignement postsecondaire	167 913	167 084	161 635	154 658	141 848
Total	184 620	189 704	186 852	177 558	164 453

	1995-1996	1996-1997	1997-1998	1998-1999	1999-2000
Nombre de demandes de bourse	121 021	123 728	118 953	109 453	91 690[5]
Aide globale					
• Prêts (M$)	525,4	571,0	530,5	484,6	410,4
• Bourses (M$)	256,3	254,6	239,6	190,0	175,9
Total	781,7	825,6	770,1	674,6	586,3
Nombre de bénéficiaires					
• Enseignement secondaire	14 053	19 540	21 150	18 869	18 918
• Enseignement postsecondaire	146 513	147 111	139 363	130 881	121 260
Total	160 566	166 651	160 513	149 750	140 178
Bénéficiaires d'un prêt seulement					
• Nombre	88 526	94 475	90 729	90 700	85 535
• Prêt moyen ($)	3 064	3 206	3 044	3 108	2 679
Bénéficiaires d'un prêt et d'une bourse					
Dans l'ensemble					
• Nombre	72 040	72 176	69 784	59 050	54 643
• Prêt moyen ($)	3 528	3 715	3 645	3 433	3 317
• Bourse moyenne ($)	3 557	3 528	3 433	3 218	3 219
• Aide totale moyenne ($)	7 085	7 243	7 078	6 651	6 536
• Taux de bénéficiaires d'une bourse	45,0 %	43,5 %	43,6 %	39,4 %	39,0 %
Établissements d'enseignement (programmes subventionnés)					
• Nombre	67 371	66 604	63 655	56 443	52 608
• Prêt moyen ($)	3 118	3 212	3 090	3 176	3 171
• Bourse moyenne ($)	3 566	3 520	3 448	3 228	3 237
• Aide totale moyenne ($)	6 684	6 732	6 538	6 404	6 408
Établissements d'enseignement (programmes non subventionnés)					
• Nombre	4 669	5 572	6 129	2 607	2 035
• Prêt moyen	9 338	9 703	9 401	8 991	7 082
• Bourse moyenne	3 553	3 646	3 287	3 004	2 769
• Aide totale moyenne ($)	12 891	13 349	12 687	11 995	9 851

Le nombre de bénéficiaires d'un prêt et d'une bourse est passé de 72 040 en 1995-1996 à 54 643 en 1999-2000, il s'agit d'une diminution globale de 24,1 %. Cette réduction s'est produite en raison de la diminution du nombre de demandes de bourses qui est de même ordre (24,2 %), ce nombre ayant passé au cours de la même période de 121 021 à 91 690.

L'aide globale attribuée aux bénéficiaires entre 1995-1996 et 1999-2000 a diminué de 781,7 M$ à 586,3 M$ (- 25,0 %), soit un rythme plus rapide que celui du nombre de bénéficiaires (-12,4 %).

En ce qui concerne les prêts, le montant total accordé d'aide est passé de 525,4 millions de dollars en 1995-1996 à 410,4 millions de dollars en 1999-2000; la baisse est donc de - 21,9 %. La variation observée depuis 1995-1996 est inférieure à celle du nombre de bénéficiaires d'un prêt seulement depuis 1998-1999, en raison de l'application de deux mesures visant à limiter l'endettement des étudiantes et des étudiants.

5. Depuis 1999-2000, les étudiantes et les étudiants qui fréquentent des établissements d'enseignement dont les programmes sont non subventionnés ont accès à une aide sous forme d'un prêt seulement, ce qui a contribué à réduire plus fortement de 8 180 le nombre de demandes de bourse.

La prise en compte de la contribution des parents lors du calcul d'une partie du prêt (modification adoptée en 1998-1999) a influé sur le montant des prêts accordés aux bénéficiaires n'ayant pas accès à une bourse : celui-ci a diminué de 30 millions de dollars. Le fait de limiter à des prêts n'excédant pas 3 100 $ par trimestre d'études l'aide accordée aux étudiantes et aux étudiants des établissements d'enseignement collégial dont les programmes sont non subventionnés (modification adoptée en 1999-2000) a fait baisser le montant des prêts de 33 millions de même que le coût élevé des mauvaises créances rattachées à cette catégorie d'étudiantes et d'étudiants.

Ces deux mesures ont donc fait diminuer le montant des prêts d'un montant total de 63 millions de dollars, une réduction additionnelle de 12,0 % incluse à la réduction globale observée de 21,9 %. Le reste de la baisse du montant des prêts (9,9 %) est attribuable à la diminution du nombre de demandes d'aide (10,9 %).

Quant aux bourses, le montant d'aide a diminué de 256,3 M$ en 1995-1996 à 175,9 M$ en 1999-2000 pour une variation de (- 31,4 %). Le rythme de variation du montant des bourses a affiché une valeur sous celle correspondante au nombre de bénéficiaires d'une aide à compter de 1997-1998. Ces diminutions additionnelles sont associées, dans la plus grande partie, à l'application de la Politique familiale (modification adoptée en 1997-1998) qui a affecté le montant des bourses de 24 M$, les besoins essentiels des enfants mineurs à la charge des étudiantes et des étudiants, étant désormais couverts en vertu des dispositions de la Politique familiale du Québec. De plus, la limitation de l'aide attribuée aux élèves, des collèges non subventionnés, à des prêts seulement (modification adoptée en 1999-2000) a affecté le montant des bourses de 14 M$.

Outre ces mesures, la conjoncture économique favorable a eu un effet marqué, puisqu'elle a occasionné une réduction du nombre de demandes de bourses de la part des étudiantes et des étudiants fréquentant des établissements d'enseignement dont les programmes sont subventionnés. Ce nombre est passé de 114 457 en 1995-1996 à 91 690 en 1999-2000, une variation de -19,9 %, soit une diminution additionnelle de 7,7 % par rapport à celle du nombre de bénéficiaires d'une aide. Ceci a eu pour effet d'affecter le montant des bourses pour un montant de 13 M$.

Ainsi, la Politique familiale, la mesure concernant les collèges non subventionnés et la conjoncture économique favorable sont les trois éléments majeurs qui ont influé le montant des bourses pour une somme globale de 51 millions de dollars, celle-ci ajoutant une réduction de 19,9 % incluse à la réduction globale observée de 31,4 %. Le reste de la diminution du montant des bourses (11,5 %) est principalement lié à la diminution du nombre de demandes d'aide (10,9 %).

Quant à la nature de l'aide attribuée, on note que la proportion des étudiantes et des étudiants qui ont eu une bourse, parmi les bénéficiaires, a diminué, passant de 45,0 % en 1995-1996 à 39,0 % en 1999-2000. Au cours de la même période, le pourcentage de bénéficiaires qui ont présenté une demande de bourse parmi les étudiantes et les étudiants qui fréquentent des établissements d'enseignement subventionnés a diminué, passant de 74,5 % en 1995-1996 à 69,3 % en 1999-2000. Une plus grande partie des étudiantes et des étudiants semble être en mesure de combler ses besoins financiers avec un prêt seulement. De plus, la mesure concernant les collèges non subventionnés ne permet plus à leurs élèves d'obtenir à une bourse.

Pour la même période, l'aide totale moyenne attribuée aux boursières et aux boursiers a diminué de 7,7 %, passant de 7 085 $ à 6 536 $, donc moins rapidement que la diminution du montant des dépenses admises qu'on leur accorde (-10,4 %). Le graphique 9 en témoigne. Il faut souligner en outre que, depuis l'entrée en vigueur de la Politique familiale du Québec, en 1997-1998, l'aide moyenne et les dépenses admises ont été réduites par le transfert de la couverture des besoins des enfants d'âge mineur à la charge des étudiantes et des étudiants. Par la suite, à compter de 1998-1999, la présence des étudiantes et des étudiants des collèges dont les programmes sont non subventionnés parmi les bénéficiaires d'une bourse a été limitée[6] de sorte que les dépenses admises moyennes des boursières et des boursiers ont été touchées, ces collèges exigeant des droits de scolarité très élevés comparativement aux autres établissements d'enseignement.

De plus, l'aide totale moyenne des bénéficiaires d'une bourse s'est toujours composée d'une part plus importante de bourse, de 1995-1996 à 1999-2000 dans les établissements d'enseignement offrant les programmes d'études subventionnés, bien que pour l'ensemble, la part de bourses soit moindre depuis 1996-1997. La part de bourses parmi l'aide moyenne des bénéficiaires d'une bourse de ces établissements d'enseignement a cependant diminué de 300 $ entre 1996-1997 et 1999-2000 en raison de l'application de la Politique familiale.

Tableau 27
Principaux indicateurs relatifs aux bénéficiaires d'une aide financière aux études, de 1995-1996 à 1999-2000

	1995-1996	1996-1997	1997-1998	1998-1999	1999-2000
Aide attribuée aux bénéficiaires					
• Montant moyen ($)	4 868	4 954	4 798	4 505	4 183[7]
• Croissance relative (%)	100,0	101,8	98,6	92,5	85,9
Dépenses admises des bénéficiaires					
• Montant moyen ($)	7 991	7 913	7 781	7 772	7 809
• Croissance relative (%)	100,0	99,0	97,4	97,3	97,3
Aide attribuée aux boursières et aux boursiers					
• Montant moyen ($)	7 085	7 243	7 078	6 651	6 536
• Croissance relative (%)	100,0	102,2	99,9	93,9	92,3
Dépenses admises des boursières et des boursiers					
• Montant moyen ($)	9 636	9 658	9 248	8 697	8 632[8]
• Croissance relative (%)	100,0	100,2	96,0	90,3	89,6

6. En 1998-1999 le prêt maximal applicable au calcul de l'aide accordée aux étudiantes et aux étudiants des collèges dont les programmes sont non subventionnés a été majoré de 5 000 $. En 1999-2000, l'aide attribuée à ces personnes a été limitée à des prêts seulement, d'un maximum de 3 100 $ par trimestre d'études.

7. La Politique familiale, la prise en considération de la contribution des parents dans le calcul d'une portion du prêt et la limitation de l'aide attribuée aux étudiantes et aux étudiants des collèges dont les programmes sont non subventionnés à des prêts seulement de 3 100 $ par trimestre d'études, sont les trois mesures majeures qui ont affecté l'aide totale depuis 1997-1998 respectivement de 24, 30 et 47 millions de dollars pour un montant total de 101 millions. L'aide moyenne aux bénéficiaires a été ainsi affectée de 720 $.

8. La Politique familiale et la limitation de l'aide attribuée aux étudiantes et aux étudiants des collèges dont les programmes sont non subventionnés représentent les deux mesures majeures qui ont affecté depuis 1997-1998 les dépenses admises des bénéficiaires d'une bourse.

Graphique 8
Évolution du nombre de demandes d'aide financière par rapport à celle du taux de chômage chez les 15-24 ans, de 1995-1996 à 1999-2000

	1995-1996	1996-1997	1997-1998	1998-1999	1999-2000
Nombre de demandes d'aide :	184 620	189 704	186 852	177 758	164 453
Taux de chômage en % (en septembre chez les 15-24 ans) :	15.2	18.6	17.3	15.6	14.7

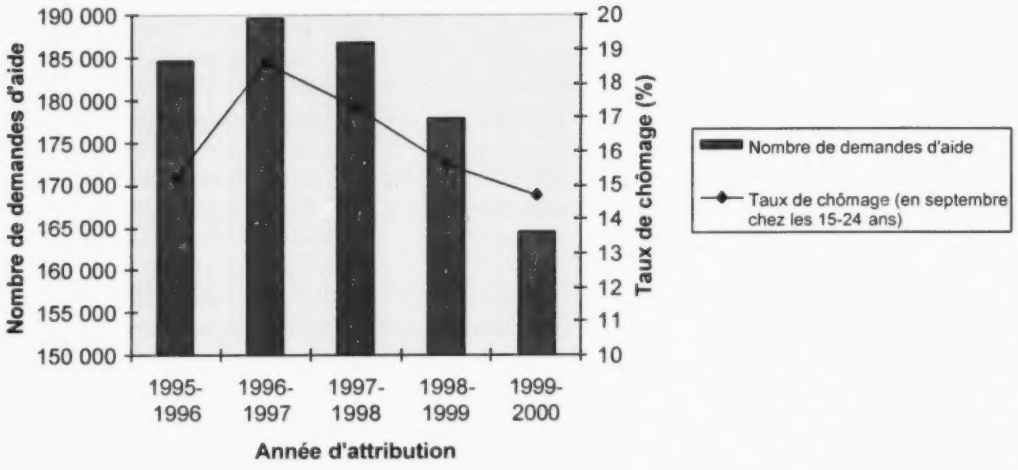

Graphique 9
Croissance relative de l'aide totale moyenne attribuée aux bénéficiaires d'une bourse, 1995-1996 à 1999-2000

	1995-1996	1996-1997	1997-1998	1998-1999	1999-2000
Prêt et bourse :	100	100.2	99.9	93.9	92.3
Dépenses admises (%) :	100	100.2	96	90.3	89.6

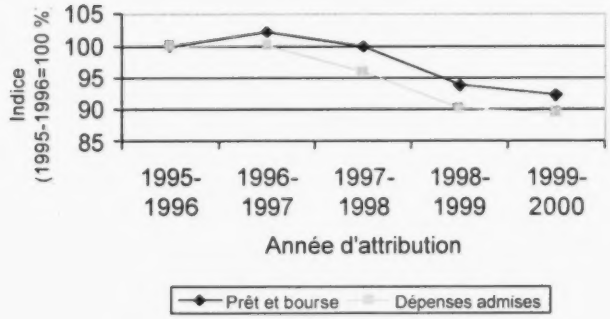

2 Taux de participation au Programme

L'examen des données du tableau 28 révèle que le taux de participation au Programme de prêts et bourses a progressé de 1995-1996 à 1999-2000, dans les établissements d'enseignement secondaire (formation professionnelle), où il est passé de 20,3 % à 25,0 %, alors qu'il a diminué de 39,6 % à 32,1 % dans les établissements d'enseignement postsecondaire. Cette baisse est associée à une réduction du nombre d'étudiantes et d'étudiants inscrits à temps plein (2 558) et à une amélioration de la situation financière d'une bonne part d'entre elles et eux, car on observe une diminution encore plus élevée du nombre de demandes d'aide financière aux études (20 167).

Depuis 1995-1996, le taux de participation a diminué dans les établissements d'enseignement collégial du secteur public, passant de 33,6 % à 26,7 %. Dans ceux du secteur privé, il est passé de 34,3 % à 30,4 %.

Enfin, dans les universités, le taux de participation a régressé au cours de la même période, passant de 47,4 % à 39,0 % au 1er cycle, de 55,7 % à 44,6 % au 2e cycle et de 26,2 % à 19,4 % au 3e cycle.

Tableau 28
Évolution du taux de participation[9] au Programme de prêts et bourses par types d'établissements d'enseignement, de 1995-1996 à 1999-2000

	1995-1996	1996-1997	1997-1998	1998-1999	1999-2000
Enseignement secondaire (form. prof.)					
• Inscriptions à temps plein	59 386	65 131	68 143	70 956	62 519
• Nombre de bénéficiaires	12 008	16 586	17 667	16 331	15 599
• Taux de participation (%)	20,2	25,5	25,9	23,0	25,0
Enseignement collégial (secteur public)					
• Inscriptions à temps plein	168 128	168 953	165 386	167 191	162 802
• Nombre de bénéficiaires	56 535	55 789	51 159	48 553	43 424
• Taux de participation (%)	33,6	33,0	30,9	29,0	26,7
Enseignement collégial (secteur privé)					
• Inscriptions à temps plein	17 418	17 458	16 977	15 273	15 512
• Nombre de bénéficiaires	5 975	6 122	6 001	5 303	4 721
• Taux de participation (%)	34,3	35,1	35,3	34,7	30,4
Enseignement universitaire (1er cycle)					
• Inscriptions à temps plein	110 498	109 091	108 010	108 524	111 625
• Nombre de bénéficiaires	52 408	51 238	48 307	45 577	43 553
• Taux de participation (%)	47,4	47,1	44,7	42,0	39,0
Enseignement universitaire (2e cycle)					
• Inscriptions à temps plein	15 562	15 883	15 829	17 399	17 948
• Nombre de bénéficiaires	8 675	8 837	8 375	8 129	7 999
• Taux de participation (%)	55,7	55,6	52,9	46,7	44,6
Enseignement universitaire (3e cycle)					
• Inscriptions à temps plein	6 509	6 466	6 770	7 741	7 670
• Nombre de bénéficiaires	1 706	1 936	1 767	1 762	1 486
• Taux de participation (%)	26,2	29,9	26,1	22,8	19,4
Enseignement postsecondaire					
• Inscriptions à temps plein	318 115	317 951	312 972	316 128	315 557
• Nombre de bénéficiaires	125 294	123 922	115 609	109 324	101 183
• Taux de participation (%)	39,6	39,0	36,9	34,6	32,1

9. Taux évalué selon le nombre d'étudiantes et d'étudiants inscrits à temps plein au trimestre d'automne et le nombre de bénéficiaires d'une aide financière aux études au même trimestre.

3 Caractéristiques des bénéficiaires d'une aide financière aux études

Dans le tableau 29, les données se rapportent à l'évolution du nombre de bénéficiaires d'une aide financière qui fréquentent des établissements d'enseignement postsecondaire. Il s'en dégage que la proportion de celles et ceux qui étudient à l'université demeure la plus élevée, après avoir augmenté de 1,0 % en cinq ans (de 49,0 % à 50,0 %). Pour les établissements d'enseignement collégial offrant des programmes subventionnés, la proportion de bénéficiaires d'un prêt est cependant passée de 45,1 % à 42,6 %.

D'autre part, l'examen des données du tableau 30 révèle que le nombre de bénéficiaires d'un prêt s'accroît au fil des années aux 2e et 3e cycles, parmi l'ensemble des bénéficiaires qui étudient à l'université, passant de 17,2 % à 18,8 %.

Il importe de noter enfin que le nombre de bénéficiaires d'un prêt dans les établissements d'enseignement collégial (programmes non subventionnés) est de plus en plus important; il a en effet augmenté de 18,9 % depuis 1995-1996, alors que le nombre total de bénéficiaires venant de l'enseignement postsecondaire dont les programmes sont subventionnés a diminué de 18,5 %.

Tableau 29
Évolution du nombre de bénéficiaires d'une aide financière par types d'établissements d'enseignement postsecondaire, de 1995-1996 à 1999-2000

Types d'établissements d'enseignement postsecondaire	1995-1996	1996-1997	1997-1998	1998-1999	1999-2000
Enseignement collégial (programmes subventionnés)					
• Nombre	66 042	65 721	60 933	56 824	51 671
• Pourcentage	45,1	44,7	43,8	43,4	42,6
Enseignement collégial (programmes non subventionnés)					
• Nombre	6 947	8 569	10 033	9 907	8 263
• Pourcentage	4,7	5,8	7,2	7,6	6,8
Enseignement universitaire					
• Nombre	71 759	71 113	67 124	63 311	60 657
• Pourcentage	49,0	48,3	48,1	48,4	50,0
Établissements reconnus pour prêts seulement					
• Nombre	1 765	1 708	1 273	839	669
• Pourcentage	1,2	1,2	0,9	0,6	0,6
Nombre global de bénéficiaires	146 513	147 111	139 363	130 881	121 260

Tableau 30
Évolution du nombre de bénéficiaires d'une aide financière par cycles d'études universitaires, de 1995-1996 à 1999-2000

Cycles d'études universitaires	1995-1996	1996-1997	1997-1998	1998-1999	1999-2000
1er cycle					
• Nombre	59 460	58 252	54 876	51 514	49 226
• Pourcentage	82,8	81,9	81,7	81,3	81,2
2e cycle					
• Nombre	10 313	10 602	10 193	9 724	9 684
• Pourcentage	14,4	14,9	15,2	15,4	16,0
3e cycle					
• Nombre	1 986	2 259	2 055	2 073	1 747
• Pourcentage	2,8	3,2	3,1	3,3	2,8
Nombre global de bénéficiaires	71 759	71 113	67 124	63 311	60 657

Le tableau 31 montre les changements survenus depuis 1995-1996 chez les bénéficiaires d'une aide financière aux études, avec ou sans contribution des parents, en ce qui concerne le lieu de résidence. On constate principalement une augmentation de 2,7 % du nombre de bénéficiaires avec contribution des parents, tous lieux de résidence confondus (de 58,5 % à 61,2 %). Cette hausse est surtout attribuable à la baisse de 2,3 % du nombre de bénéficiaires sans contribution des parents et ne résidant pas chez ces derniers.

Tableau 31
Évolution du nombre de bénéficiaires d'une aide financière aux études avec ou sans contribution des parents selon le lieu de résidence, de 1995-1996 à 1999-2000

Lieu de résidence des bénéficiaires avec ou sans contribution des parents	1995-1996	1996-1997	1997-1998	1998-1999	1999-2000
Bénéficiaires résidant chez leurs parents, avec contribution de ces derniers					
• Nombre	40 004	43 338	41 694	39 628	35 688
• Pourcentage	24,9	26,0	26,0	26,5	25,5
Bénéficiaires ne résidant pas chez leurs parents, avec contribution de ces derniers					
• Nombre	53 934	54 495	55 404	53 372	50 028
• Pourcentage	33,6	32,7	34,5	35,6	35,7
Bénéficiaires résidant chez leurs parents, sans contribution de ces derniers					
• Nombre	4 367	4 451	3 689	3 189	3 294
• Pourcentage	2,7	2,7	2,3	2,1	2,3
Bénéficiaires ne résidant pas chez leurs parents, sans contribution de ces derniers					
• Nombre	62 261	64 367	59 726	53 561	51 168
• Pourcentage	38,8	38,6	37,2	35,8	36,5
Nombre global de bénéficiaires	160 566	166 651	160 513	149 750	140 178
Rapport ne résidant pas/résidant chez leurs parents	2,62	2,48	2,54	2,50	2,59
Rapport sans contribution/avec contribution des parents	0,71	0,70	0,65	0,61	0,63

Le tableau 32 montre l'évolution du nombre de bénéficiaires d'une aide financière aux études sans contribution des parents selon leur situation.

On y remarque principalement une augmentation de la proportion des bénéficiaires ayant la charge d'enfants. Ces personnes représentent 34,8 % des bénéficiaires sans contribution des parents en 1999-2000 comparativement à 28,3 % en 1995-1996.

D'autre part, on note une réduction de 7,9 % de la proportion des bénéficiaires sans contribution des parents, en raison de l'obtention de 90 unités ou d'un diplôme de premier cycle à l'université (de 24,9 % à 18,2 %).

Tableau 32

Évolution du nombre de bénéficiaires d'une aide financière aux études sans contribution des parents selon leur situation*, de 1995-1996 à 1999-2000

Situation des bénéficiaires	1995-1996	1996-1997	1997-1998	1998-1999	1999-2000
Sont mariées ou mariés sans enfant à charge					
• Nombre	7 937	7 736	6 308	5 724	5 203
• Pourcentage	11,9	11,3	10,0	10,1	9,6
Sont mariées ou mariés avec enfants à charge					
• Nombre	8 301	8 885	9 178	8 437	7 853
• Pourcentage	12,5	12,9	14,5	14,9	14,4
Ont déjà été mariées ou mariés sans enfant à charge					
• Nombre	4 503	4 657	4 258	3 580	3 121
• Pourcentage	6,7	6,8	6,7	6,3	5,7
Vivent maritalement avec enfants à charge					
• Nombre	3 411	4 045	4 498	4 334	4 334
• Pourcentage	5,1	5,9	7,1	7,6	8,0
Sont chefs de famille monoparentale					
• Nombre	7 113	7 843	7 432	6 614	6 761
• Pourcentage	10,7	11,4	11,7	11,6	12,4
Ont obtenu 90 unités à l'université					
• Nombre	16 564	16 141	12 505[10]	10 592[10]	9 929[10]
• Pourcentage	24,9	23,5	19,7	18,7	18,2
Ont déjà été sur le marché du travail ou ont subvenu à leurs besoins pendant au moins deux ans					
• Nombre	17 168	17 515	16 106	13 431	12 708
• Pourcentage	25,8	25,4	25,4	23,7	23,3
Autres situations					
• Nombre	1 631	1 996	3 130	4 038	4 553
• Pourcentage	2,4	2,8	4,9	7,1	8,4
Nombre global de bénéficiaires	66 628	68 818	63 415	56 750	54 462

* Ventilation des données qui tient surtout compte de la situation des bénéficiaires.

10. L'exemption de la considération de la contribution parentale a été restreinte aux étudiantes et aux étudiants qui ont obtenu un diplôme d'études de premier cycle à compter de 1997-1998.

4 Les prêts et leur remboursement

Les tableaux 33 et 34 font état de l'évolution des principales données relatives aux prêts et à leur remboursement au cours des cinq dernières années.

Tableau 33
Évolution des données relatives aux prêts garantis par le gouvernement et à leur remboursement, de 1995-1996 à 1999-2000

	1995-1996	1996-1997	1997-1998	1998-1999	1999-2000
Montant des prêts garantis par le gouvernement					
• Prêts sur lesquels le gouvernement paie les intérêts (M$)	1 467,0	1 560,2	1 643,3	1 465,7	1 305,6
• Prêts sur lesquels les bénéficiaires paient les intérêts* (M$)	63,7	70,5	76,6	71,9	63,3
• Prêts sur lesquels les emprunteuses et les emprunteurs paient les intérêts (M$)	1 214,9	1 383,1	1 498,7	1 718,8	1 971,6[11]
Montant global des prêts garantis (M$)	2 745,6	3 013,8	3 218,6	3 256,4	3 340,5
Intérêts payés sur les prêts garantis par le gouvernement (M$)	113,1	74,6	72,3	70,7	60,3
Montants des prêts échus depuis 1966					
• Prêts remboursés ou en voie de l'être par les emprunteuses et les emprunteurs (M$)	3 140,9	3 537,2	3 943,8	4 527,9	4 996,9
• Prêts remboursés par le gouvernement [capital seulement (M$)]	255,7	329,1	424,3	528,5	666,3
• Montant global des prêts échus (M$)	3 396,6	3 866,3	4 368,1	5 056,4	5 663,2
• Taux des prêts remboursés par le gouvernement (%)	7,5	8,5	9,7	10,4	11,8

* Programme de garantie de prêt pour l'achat d'un micro-ordinateur.

Tableau 34
Évolution des données relatives aux bénéficiaires d'un prêt et des prêts qui devaient être pris en charge à la fin des études, de 1995-1996 à 1999-2000

Bénéficiaires d'un prêt et prêts pris en charge	1995-1996	1996-1997	1997-1998	1998-1999	1999-2000
Nombre de bénéficiaires d'un prêt de l'année	160 032	166 077	159 956	149 216	139 670
Montant global des prêts consentis de l'année (M$)	525,4	571,0	530,5	484,6	410,4
Nombre d'emprunteuses et d'emprunteurs qui devaient prendre charge de leur prêt	55 329	59 883	65 582	71 253	70 724
Montant global des prêts pris en charge par les emprunteuses et les emprunteurs (M$)	484,6	556,0	639,5	713,2	700,0

11. Ce montant ne tient pas compte du montant de remise de dette de 35 millions de dollars alloué en 1999-2000 aux emprunteuses et aux emprunteurs en vertu de l'entente sur les bourses du millénaire.

Selon ce qui précède, le montant des prêts sur lesquels le gouvernement paie des intérêts a augmenté régulièrement de 1995-1996 à 1997-1998, puisque, jusqu'en 1996-1997, le montant des prêts consentis a excédé celui des prêts que devaient prendre en charge les emprunteuses et les emprunteurs. Par contre, on observe une tendance contraire depuis 1998-1999, car les montants des prêts consentis ont diminué. De la sorte, le montant des prêts sur lesquels le gouvernement paie des intérêts a baissé jusqu'en 1999-2000, soit de 20,6 % ou de 337,7 millions de dollars.

Quant au montant des intérêts à payer sur les prêts garantis par le gouvernement, il a diminué entre 1995-1996 et 1997-1998 (113,1 à 72,3 millions de dollars) à la suite d'une baisse du taux d'intérêt et a diminué aussi jusqu'en 1999-2000 à 60,3 millions à la suite d'une baisse des montants de prêts consentis et d'une hausse des montants de prêts échus.

Le montant sur lequel le gouvernement paie des intérêts a ainsi diminué entre 1995-1996 et 1999-2000 pendant que celui sur lequel les emprunteuses et emprunteurs paient des intérêts a augmenté constamment. Le gouvernement payait ainsi des intérêts sur 39,1 % des prêts garantis en 1999-2000 par rapport à 53,4 % en 1995-1996.

Contrairement à la tendance observée quant à la de réduction du coût des intérêts sur les prêts, on remarque que les montants que le gouvernement doit rembourser en raison d'un défaut de paiement ont augmenté sans cesse depuis 1995-1996. En effet, le montant des remboursements accumulés depuis 1966 a plus que doublé depuis 1995-1996 passant de 255,7 à 670,6 millions de dollars en capital pour un taux de croissance de 162,2 %, de sorte qu'il représente 11,8 % du montant de prêts que devaient prendre en charge les emprunteuses et les emprunteurs en 1999-2000 comparativement à 7,5 % en 1995-1996.

Le tableau 35 montre l'évolution des remboursements de prêts aux institutions financières ainsi que celle du recouvrement des créances par le Ministère auprès des emprunteuses et des emprunteurs.

Tableau 35
Évolution des remboursements de prêts aux institutions financières et du recouvrement des créances auprès des emprunteuses et des emprunteurs, de 1995-1996 à 1999-2000

	1995-1996	1996-1997	1997-1998	1998-1999	1999-2000
Nombre de réclamations reçues des institutions financières	10 419	14 264	14 146	13 460	12 795
Nombre de réclamations remboursées	4 570	7 299	8 892	12 239[12]	10 925
Nombre de dossiers (faillites) ayant fait l'objet de recommandation de remboursement	2 190	3 083	3 537	1 920	1 221
Prêts et intérêts remboursés aux institutions financières (M$)	43,8	81,7	105,2	136,2	141,9
Montant moyen remboursé ($)	9 588	11 198	11 831	11 128	12 986
Créances recouvrées sur les prêts consentis aux emprunteuses et aux emprunteurs	12,4	13,8	14,9	18,2	27,0

12 Ces réclamations remboursées sont associées en partie à celles de l'inventaire des réclamations non traitées reçues antérieurement.

En 1999-2000, le gouvernement a remboursé les prêts et les intérêts d'au moins deux fois plus d'emprunteuses et d'emprunteurs qu'en 1995-1996, comme l'indiquent les données du tableau précédent. De même, le montant moyen remboursé est passé de 9 588 $ en 1995-1996 à 12 986 $ en 1999-2000, soit une hausse globale de 35,4 %.

La proportion des dossiers de faillite sur le nombre des réclamations remboursées a été réduite entre 1997-1998 et 1999-2000 de 39,8 % à 11,2 % après l'entrée en vigueur des modifications apportées à la Loi sur la faillite et l'insolvabilité en juin 1998, qui a porté à 10 ans, après la fin des études, le moment à compter duquel les étudiantes et les étudiants peuvent être libérés de leurs créances sur les prêts pour études.

Cette diminution de la proportion de faillites à compter de 1998-1999 s'est produite après une progression de celle-ci entre 1995-1996 et 1997-1998, soit de 47,9 % à 39,8 %.

Quant au recouvrement des prêts, les données révèlent surtout que les montants recouvrés sont passés de 12,4 à 27,0 millions de dollars entre 1995-1996 et 1999-2000.

Enfin, les données du tableau 36 ont trait aux emprunteuses et aux emprunteurs qui, faute de ressources financières suffisantes, doivent avoir recours au Programme de remboursement différé. De fait, le gouvernement paie des intérêts sur les prêts pour une période maximale de 24 mois. On doit aussi remarquer que le nombre de personnes qui y participent a globalement augmenté; il s'est accru de 25,3 % en cinq ans, passant de 20 042 à 25 121, bien que le nombre de bénéficiaires de prêt ait diminué de 12,6 % pendant la même période.

Tableau 36
Évolution du nombre d'emprunteuses et d'emprunteurs ayant bénéficié du Programme de remboursement différé et du montant de l'aide attribuée, de 1995-1996 à 1999-2000

	1995-1996	1996-1997	1997-1998	1998-1999	1999-2000
Nombre d'emprunteuses et d'emprunteurs	20 042	22 187	30 486	26 043	25 121
Montant moyen de l'aide attribuée ($)	858	906	505	411	329
Montant global de l'aide attribuée (M$)	17,2	20,1	15,4[13]	10,7	8,3

13 L'aide a été limitée, à compter de 1997-1998, au paiement des intérêts sur les prêts et non aux versements mensuels.

II Autres programmes d'aide financière aux études

Outre le Programme de prêts et bourses, le ministère de l'Éducation administre d'autres programmes qui offrent une aide financière aux étudiantes et aux étudiants sous la forme d'un prêt ou d'une aide gratuite. Dans le premier cas, il s'agit du Programme de garantie de prêt pour l'achat d'un micro-ordinateur et, dans le second, du Programme de remboursement différé, du Programme de bourse pour les personnes atteintes d'une déficience fonctionnelle majeure, du Programme de bourses d'été de langues, du Programme de bourse pour les permanentes ou permanents élus des associations étudiantes et du Programme de remise de dette.

Au total, 38 923 personnes ont bénéficié d'une de ces formes d'aide pour un montant global de 43,6 millions de dollars. De ce nombre, 9 221 ont obtenu un prêt et 29 702, une aide gratuite, ce qui représente un montant respectif de 25,6 et de 18,0 millions de dollars. Ainsi, 58,7 % de l'aide financière aux études provenant des autres programmes a été attribuée en prêts et 41,3 %, en aide gratuite.

A Programme de remboursement différé

Ce programme s'adresse à l'étudiante ou à l'étudiant qui, au moment où elle ou il doit commencer à rembourser son prêt, ne peut s'acquitter des mensualités prévues faute de ressources financières suffisantes. Dès lors, le gouvernement assure le paiement des intérêts sur le prêt, tant que la personne est en situation de ressources financières insuffisantes et pour une durée maximale de quatre périodes de six mois, étalées sur cinq ans.

Les personnes qui bénéficient de ce programme ne sont plus tenues, depuis 1999-2000, de rembourser les intérêts que le gouvernement a payés pour elles.

Il est à noter que le nombre de personnes ayant bénéficié du Programme de remboursement différé est passé de 20 042 à 25 121 de 1995-1996 à 1999-2000, ce qui équivaut à une hausse de 25,3 %.

Tableau 37
Programme de remboursement différé, 1999-2000

Nombre de bénéficiaires	25 121
Montant moyen de l'aide attribuée ($)	329
Montant global de l'aide attribuée (M$)	8,3

B Programme de garantie de prêt pour l'achat d'un micro-ordinateur

Le programme dont il est ici question permet aux étudiantes et aux étudiants qui satisfont aux critères d'admissibilité de bénéficier d'un prêt avec intérêts pour acheter un micro-ordinateur. Durant leurs études, elles et ils paient trimestriellement les intérêts à leur institution financière. Une fois écoulée la période d'exemption, une entente est négociée en vue de rembourser mensuellement et le capital et les intérêts. Le montant des intérêts payés sur ce type de prêt est pris en considération dans le calcul des dépenses admises au Programme de prêts et bourses, ce qui peut donner droit à une aide supplémentaire sous la forme d'un prêt ou d'une bourse.

En 1999-2000, 9 221 personnes ont participé au Programme. Le ministère de l'Éducation a versé 25,6 millions de dollars en prêts. Un montant additionnel d'aide de 1,8 millions de dollars dont 1,1 millions en bourses, a été versé à 9 402 personnes inscrites au Programme de prêts et bourses, au titre de la couverture des intérêts. La population cible est celle des étudiantes et des étudiants qui fréquentent à temps plein un établissement d'enseignement universitaire ou collégial. Les premiers doivent avoir accumulé 12 unités et les seconds, avoir terminé 4 cours ou 180 heures de formation technique.

Tableau 38
Programme de garantie de prêt pour l'achat d'un micro-ordinateur, 1999-2000

Nombre de bénéficiaires	9 221
Montant moyen de l'aide attribuée ($)	2 779
Montant global de l'aide attribuée (M$)	25,6

C Mesure spéciale pour les athlètes

Le gouvernement a payé les intérêts sur la dette d'études de quelques athlètes en vue de leur permettre de participer à des programmes spéciaux d'entraînement sportif devant les mener à des compétitions d'envergure internationale.

D Programme de bourse pour les personnes atteintes d'une déficience fonctionnelle majeure

Les personnes atteintes d'une déficience fonctionnelle majeure ont accès au Programme de prêts et bourses si elles ne disposent pas de ressources financières suffisantes pour faire des études secondaires (formation professionnelle), des études collégiales et des études universitaires. Cependant, des dispositions particulières s'appliquent à ces personnes : leur contribution minimale est nulle, et la totalité de l'aide financière leur est versée sous la forme d'une bourse.

De plus, grâce au Programme d'allocation pour les besoins particuliers, le ministère de l'Éducation peut leur attribuer une ou des allocations pour combler des besoins relatifs aux ressources matérielles, aux services spécialisés et au transport adapté. Ces allocations peuvent être versées tout au long des études, c'est-à-dire du primaire à l'université.

Tableau 39
Programme de bourse pour les personnes atteintes d'une déficience fonctionnelle majeure, 1999-2000

	Besoins ordinaires*	Besoins particuliers
Nombre de bénéficiaires	508	491
Montant moyen de l'aide attribuée ($)	4 829	5 601
Montant global de l'aide attribuée (M$)	2.5	2.8

* Ces données sont déjà comprises dans celles qui se rapportent au Programme de prêts et bourses.

E Programme de bourses d'été de langues

Administré par le ministère de l'Éducation et financé par le ministère du Patrimoine canadien, ce programme permet à un certain nombre d'étudiantes et d'étudiants d'apprendre une des langues officielles du Canada, à titre de langue seconde, et d'approfondir leur connaissance de la culture correspondante. Les bourses sont attribuées annuellement par tirage au sort, et leur nombre est proportionnel à la population qui habite dans chacune des régions administratives.

Pour être admissible au Programme, il faut, aux trimestres d'automne et d'hiver de l'année en cours, être inscrite ou inscrit à temps plein en 5e secondaire et avoir terminé son programme d'études à la date du stage ou encore l'être à un programme d'études collégiales ou universitaires.

Tableau 40
Programme de bourses d'été de langues, 1999-2000

Nombre de bénéficiaires	3 219
Montant moyen de l'aide attribuée ($)	1 737
Montant global de l'aide attribuée (M$)	5.6

F Programme de bourse pour les permanentes ou permanents élus des associations étudiantes

Grâce à ce programme, une aide financière aux études est attribuée aux permanentes ou permanents élus d'une association étudiante nationale reconnue par le ministère de l'Éducation, qui consacrent la majeure partie ou la totalité de leur temps aux activités de l'association en cause ou d'une autre qui lui est affiliée.

Tableau 41
Programme de bourse pour les permanentes ou permanents élus des associations étudiantes, 1999-2000

Nombre de bénéficiaires	24
Montant moyen de l'aide attribuée ($)	4 333
Montant global de l'aide attribuée (M$)	0.10

G Programme de remise de dette

En vertu de ce programme, les titulaires d'un baccalauréat ont droit à une remise de 15 p. 100 de la dette accumulée lors de leurs études universitaires. Ces personnes doivent avoir complété leurs études, dans les délais prévus et avoir obtenu une bourse chaque année.

La remise de dette s'applique également aux études collégiales, si les étudiantes et les étudiants les ont terminées dans les délais prévus et ont obtenu une bourse chaque année. Les bénéficiaires doivent cependant avoir obtenu une remise de dette pour leurs études universitaires.

Tableau 42
Programme de remise de dette, 1999-2000

Nombre de bénéficiaires	847
Montant moyen de l'aide attribuée ($)	1 463
Montant global de l'aide attribuée (M$)	1.2

H Évolution des autres programmes d'aide financière aux études de 1995-1996 à 1999-2000

L'examen du tableau 43 montre qu'en cinq ans les plus fortes hausses du nombre de bénéficiaires et du montant global attribué touchent le Programme de remboursement différé, le Programme de bourse pour les besoins particuliers et le Programme de bourses d'été de langues.

Tableau 43
Évolution des autres programmes d'aide financière aux études, de 1995-1996 à 1999-2000

	1995-1996	1996-1997	1997-1998	1998-1999	1999-2000
Programme de remboursement différé					
• Nombre de bénéficiaires	20 042	22 187	30 486	26 043	25 121
• Montant global de l'aide attribuée (M$)	17,2	20,1	15,4	10,7	8,3
Programme de garantie de prêt pour l'achat d'un micro-ordinateur					
• Nombre de bénéficiaires	11 519	11 721	11 693	10 442	9 221
• Montant global de l'aide attribuée (M$)	32,8	33,6	33,0	29,5	25,6
Programme de bourse pour les personnes atteintes d'une déficience fonctionnelle majeure					
• Besoins ordinaires (Programme de prêts et bourses)					
· Nombre de bénéficiaires	534	574	557	534	508
· Montant global de l'aide attribuée (M$)	3,4	3,5	3,3	3,2	2,5
• Besoins particuliers (Programme d'allocation pour les besoins particuliers)					
· Nombre de bénéficiaires	340	371	339	476	491
· Montant global de l'aide attribuée (M$)	1,9	2,1	2,1	2,9	2,8
Programme de bourses d'été de langues					
• Nombre de bénéficiaires	2 627	2 328	2 724	2 844	3 219
• Montant global de l'aide attribuée (M$)	4,1	3,6	4,2	4,3	5,6
Programme de bourse pour les permanentes et les permanents élus des associations étudiantes					
• Nombre de bénéficiaires	21	23	26	39	24
• Montant global de l'aide attribuée (M$)	0,14	0,14	0,10	0,17	0,10
Programme de remise de dette[14]					
• Nombre de bénéficiaires	—	—	—	—	847
• Montant global de l'aide attribuée (M$)	—	—	—	—	1,2

14. Les données concernent le Programme de remise de dette instauré en 1999-2000 qui vise à réduire l'endettement des personnes les plus démunies poursuivant des études universitaires, soit celles qui obtiennent une bourse chaque année. Elles doivent avoir terminé leurs études dans les délais prévus.

Annexes

SCHÉMA 1

Nombre de bénéficiaires d'un prêt avec ou sans contribution des parents selon le lieu de résidence et les types d'établissements d'enseignement, 1999-2000

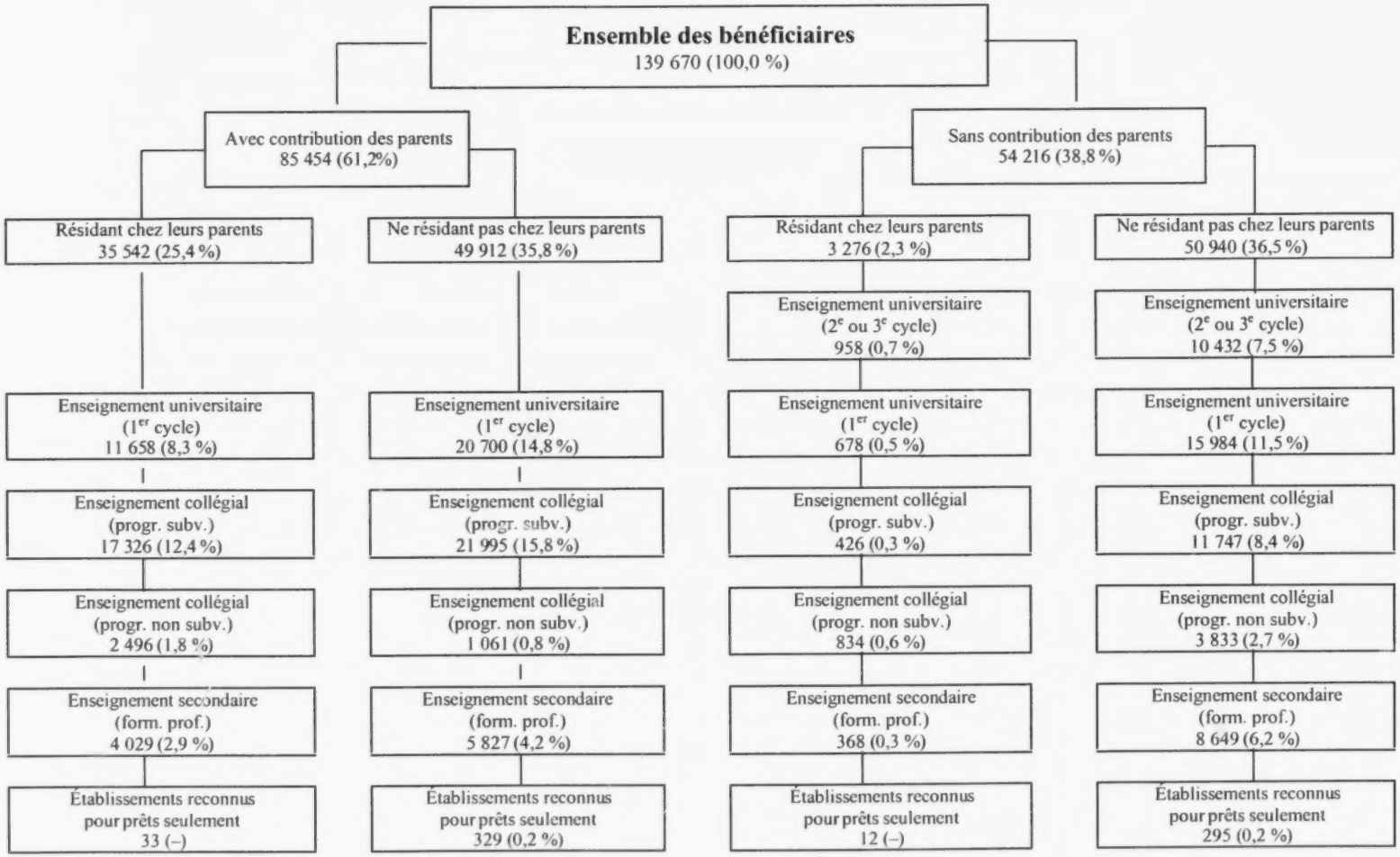

SCHÉMA 2

Nombre de bénéficiaires d'un prêt sans contribution des parents selon la présence ou non d'une conjointe ou d'un conjoint ainsi que d'enfants, 1999-2000

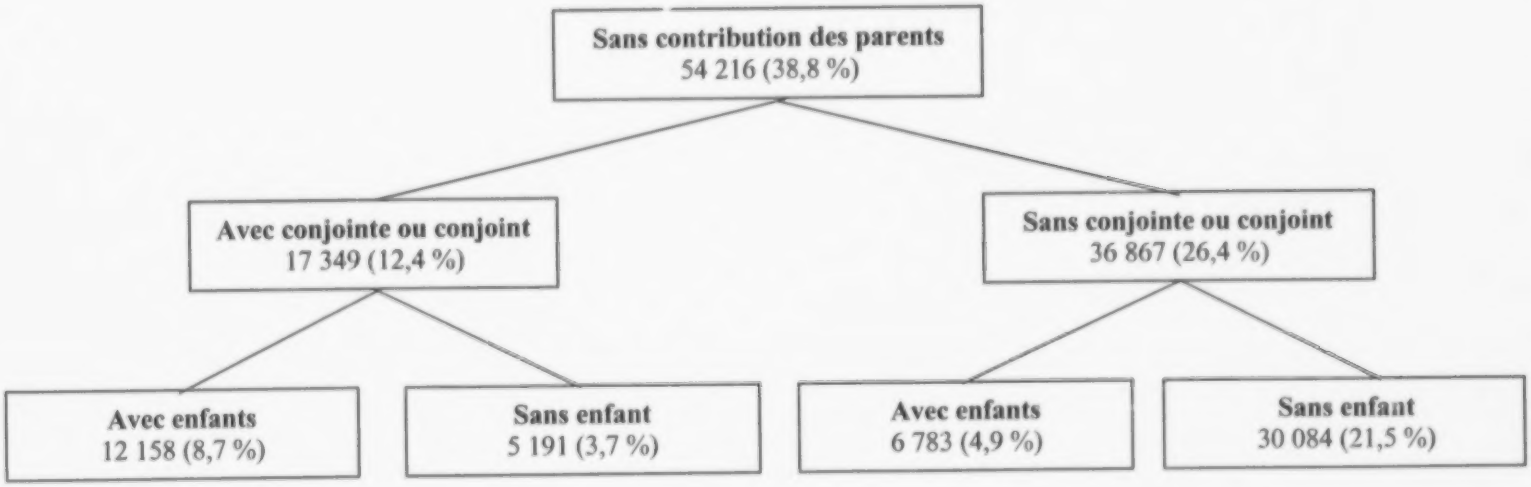

SCHÉMA 3

Nombre de bénéficiaires d'une bourse avec ou sans contribution des parents selon le lieu de résidence et les types d'établissements d'enseignement, 1999-2000

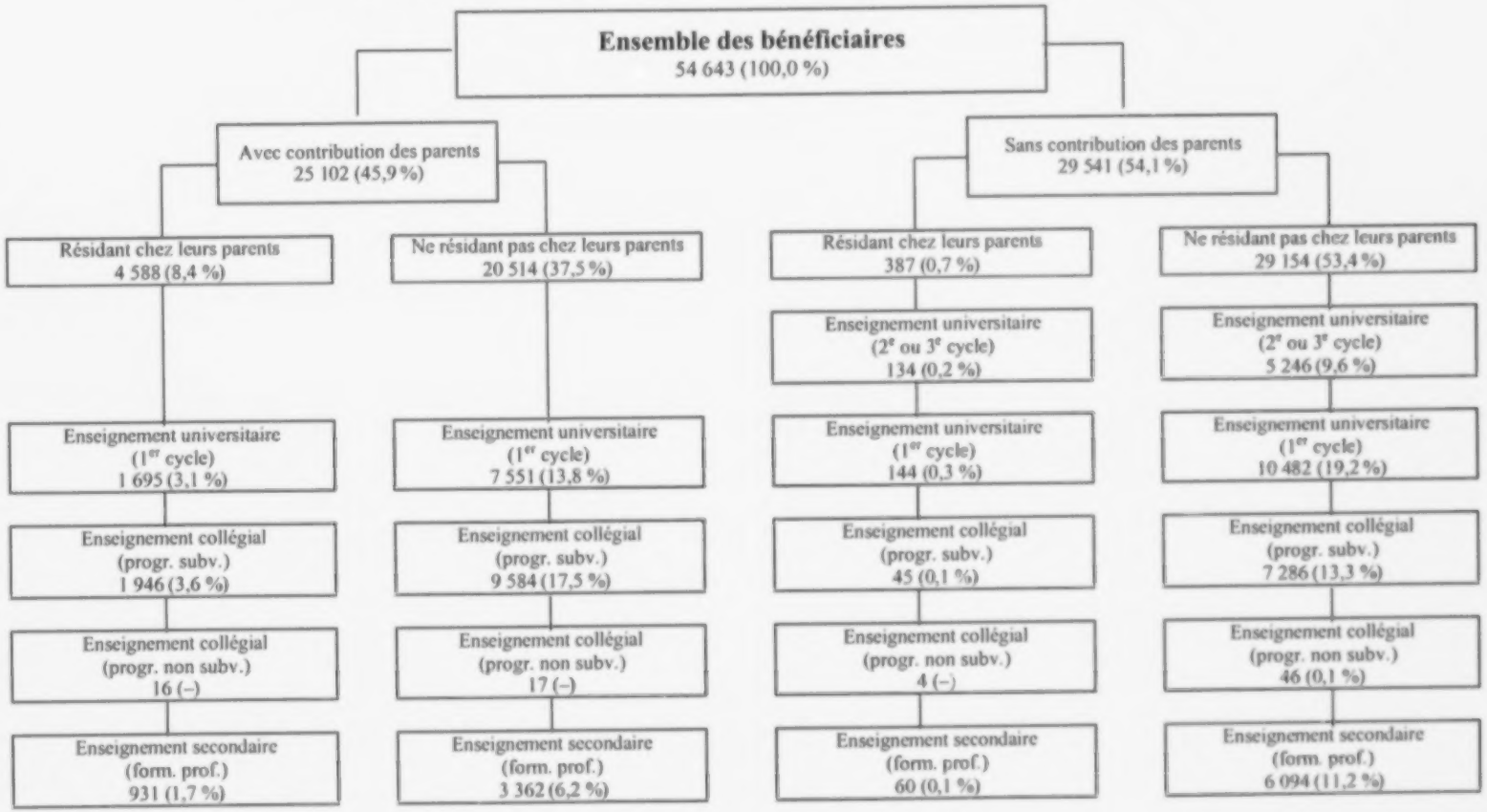

SCHÉMA 4

Nombre de bénéficiaires d'une bourse sans contribution des parents selon la présence ou non d'une conjointe ou d'un conjoint ainsi que d'enfants, 1999-2000

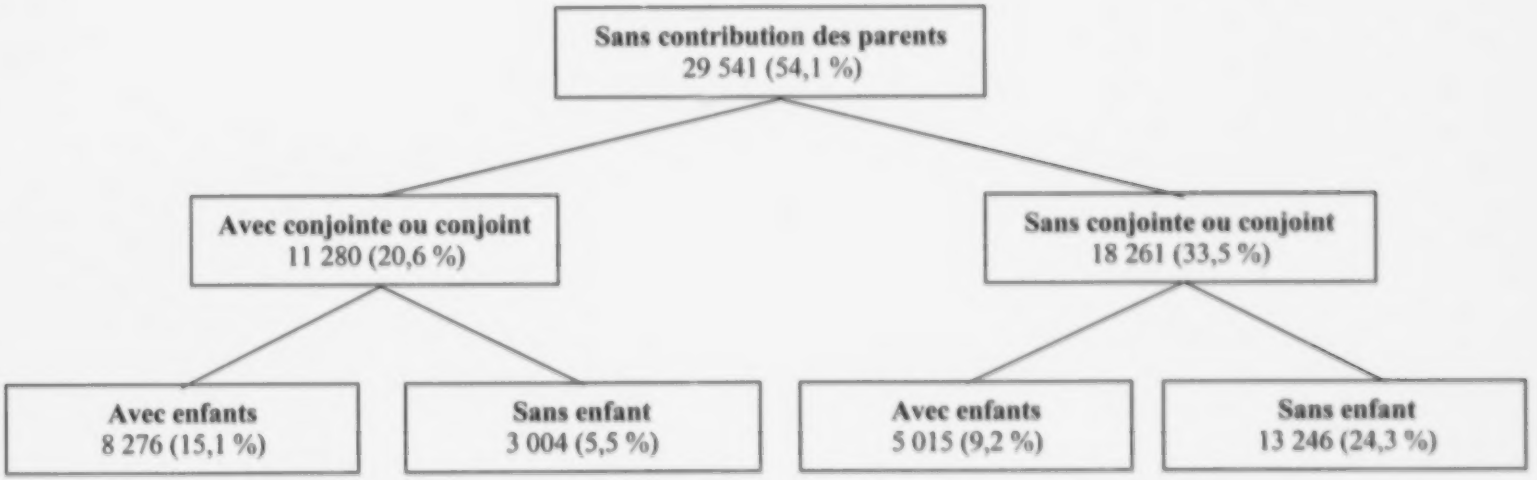

Tableau 44

Nombre de bénéficiaires d'une aide financière aux études fréquentant des établissements d'enseignement situés à l'extérieur du Québec et montant de l'aide attribuée selon le lieu d'études, 1999-2000

Lieux d'études	Bénéficiaires d'un prêt		Bénéficiaires d'une bourse		Montant global attribué
	N	M$	N	M$	M$
A Au Canada					
1 Établissements reconnus pour prêts et bourses					
Alberta	34	0,161	6	0,013	0,174
Colombie-Britannique	50	0,288	14	0,042	0,330
Île-du-Prince-Édouard	9	0,041	2	0,002	0,043
Manitoba	14	0,067	4	0,013	0,080
Nouveau-Brunswick	285	1,313	97	0,203	1,516
Nouvelle-Écosse	111	0,591	31	0,072	0,663
Ontario	2 369	11,738	630	1,491	13,229
Territoires-du-Nord-Ouest	9	0,045	2	0,002	0,047
Yukon	1	0,005	1	0,001	0,006
Total	**2 882**	**14,249**	**787**	**1,839**	**16,088**
2 Établissements reconnus pour prêts seulement					
Alberta	38	0,180	—	—	0,180
Colombie-Britannique	42	0,186	—	—	0,186
Île-du-Prince-Édouard	—	—	—	—	0,000
Manitoba	9	0,045	—	—	0,045
Nouveau-Brunswick	—	—	—	—	—
Nouvelle-Écosse	—	—	—	—	—
Ontario	436	2,096	—	—	2,096
Saskatchewan	4	0,019	—	—	0,019
Terre-Neuve	7	0,037	—	—	0,037
Total	**536**	**2,563**	**—**	**—**	**2,563**

Tableau 44 (suite)

Nombre de bénéficiaires d'une aide financière aux études fréquentant des établissements d'enseignement situés à l'extérieur du Québec et montant de l'aide attribuée selon le lieu d'études, 1999-2000

Lieux d'études	Bénéficiaires d'un prêt		Bénéficiaires d'une bourse		Montant global attribué
	N	M$	N	M$	M$
B À l'extérieur du Canada					
1 Établissements reconnus pour prêts et bourses					
Allemagne	2	0,009	1	0,006	0,015
Angleterre	69	0,787	17	0,027	0,814
Australie	3	0,026	1	0,002	0,028
Belgique	10	0,060	5	0,027	0,087
Chili	2	0,012	1	0,005	0,017
Espagne	3	0,033	1	0,001	0,034
Etats-Unis	176	1,965	39	0,119	2,084
France	89	0,498	39	0,090	0,588
Hollande	3	0,025	1	0,002	0,027
Irlande	2	0,022	1	0,001	0,023
Israël	2	0,022	2	0,003	0,025
Nouvelle-Zélande	2	0,022	1	0,001	0,023
Porto Rico	2	0,008	—	—	0,008
Suède	3	0,011	—	—	0,011
Suisse	6	0,031	3	0,007	0,038
Autres pays	11	0,074	5	0,012	0,086
Total	**385**	**3,605**	**117**	**0,303**	**3,895**
2 Établissements reconnus pour prêts seulement					
Amérique centrale	2	0,006	—	—	0,006
Angleterre	6	0,034	—	—	0,034
Espagne	2	0,015	—	—	0,015
Etats-Unis	85	0,464	—	—	0,464
France	9	0,037	—	—	0,037
Hollande	2	0,012	—	—	0,012
Mexique	6	0,031	—	—	0,031
Pologne	2	0,009	—	—	0,009
République Dominicaine	3	0,028	—	—	0,028
Suisse	4	0,013	—	—	0,013
Autres pays	5	0,020	—	—	0,020
Total	**126**	**0,669**	**—**	**—**	**0,669**

Tableau 45
Nombre de bourses attribuées par types d'établissements d'enseignement selon le montant de la bourse, 1999-2000

Montant de la bourse	Bourses attribuées par types d'établissements					
	Enseignement secondaire (form. prof.)	Enseignement collégial		Enseignement universitaire	Total	
		Progr. subv.	Progr. non subv.			
	N	N	N	N	N	%
2 000 $ et moins	3 798	8 091	27	7 945	19 861	36,3
2 001 - 4 000 $	3 299	6 917	34	7 239	17 489	32,0
4 001 - 6 000 $	2 251	2 510	6	5 364	10 131	18,5
6 001 - 8 000 $	863	1 072	12	2 631	4 578	8,4
8 001 - 10 000 $	208	215	4	1 613	2 040	3,7
10 001 $ et plus	28	56	0	460	544	1,0
Total	10 447	18 861	83	25 252	54 643	100,0
Montant moyen de la bourse ($)	3 079	2 645	3 188	3 706	3 219	—

Tableau 46
Nombre de bénéficiaires d'une aide financière aux études par types d'établissements d'enseignement selon le montant global de l'aide attribuée, 1999-2000

Montant global de l'aide attribuée	Bénéficiaires par types d'établissements						
	Enseignement secondaire (form. prof.)	Enseignement collégial		Enseignement universitaire	Établissements reconnus pour prêts seulement	Total	
		Progr. subv.	Progr. non subv.				
	N	N	N	N	N	N	%
2 000 $ et moins	5 034	19 958	391	6 196	25	31 604	22,5
2 001 - 4 000 $	6 040	16 168	3 220	25 181	289	50 898	36,3
4 001 - 6 000 $	2 922	7 683	436	11 531	68	22 640	16,2
6 001 - 8 000 $	2 901	5 168	2 804	7 639	216	18 728	13,4
8 001 - 10 000 $	1 211	1 760	1 404	5 156	70	9 601	6,8
10 001 $ et plus	810	934	8	4 954	1	6 707	4,8
Total	18 918	51 671	8 263	60 657	669	140 178	100,0
Montant moyen de l'aide attribuée ($)	4 207	3 253	5 217	4 819	4 861	4 183	—

Tableau 47
Nombre de bénéficiaires d'une aide financière aux études par types d'établissements d'enseignement selon les groupes d'âge, 1999-2000

Groupes d'âge	Bénéficiaires par types d'établissements						
	Enseignement secondaire (form. prof.)	Enseignement collégial		Enseignement universitaire	Établissements reconnus pour prêts seulement	Ensemble des bénéficiaires	
		Progr. subv.	Progr. non subv.				
	N	N	N	N	N	N	%
15 – 19 ans	4 768	22 177	511	1 308	40	28 804	20,6
20 – 24 ans	6 910	20 016	3 584	34 638	328	65 476	46,7
25 – 29 ans	2 772	4 361	1 982	13 976	196	23 287	16,6
30 – 34 ans	1 660	2 144	1 039	5 063	61	9 967	7,1
35 – 39 ans	1 285	1 471	614	2 913	30	6 313	4,5
40 ans et plus	1 523	1 502	533	2 759	14	6 331	4,5
Total	18 918	51 671	8 263	60 657	669	140 178	100,0

Tableau 48
Nombre de bénéficiaires d'une aide financière aux études selon les trimestres de l'année scolaire, 1999-2000

Trimestres de l'année scolaire	Bénéficiaires	
	N	%
Été	3 202	2,3
Automne	9 430	6,7
Hiver	11 025	7,9
Été et automne	3 916	2,8
Été et hiver	295	0,2
Automne et hiver	99 876	71,2
Été, automne et hiver	12 434	8,9
Total	140 178	100,0

Tableau 49
Nombre de bénéficiaires d'une aide financière aux études selon leurs revenus d'emploi bruts, 1999-2000

Revenus d'emploi bruts	Bénéficiaires d'un prêt*	Bénéficiaires d'une bourse
	N	N
—	29 681	23 089
1 - 1 000 $	6 747	4 928
1 001 - 2 000 $	7 583	4 892
2 001 - 3 000 $	7 908	4 743
3 001 - 4 000 $	7 062	3 972
4 001 - 5 000 $	5 909	3 148
5 001 - 6 000 $	4 958	2 514
6 001 - 7 000 $	4 129	1 983
7 001 - 8 000 $	3 514	1 566
8 001 $ et plus	14 199	3 808
Total	91 690	54 643
Moyenne des revenus bruts d'emploi ($)	3 824	2 367

* Il s'agit de personnes aux études qui ont fait une demande de bourse.

Tableau 50
Nombre de bénéficiaires d'une aide financière aux études par types d'établissements d'enseignement selon leurs revenus d'emploi bruts, 1999-2000

Revenus d'emploi bruts	Bénéficiaires par types d'établissements			
	Enseignement secondaire (form. prof.)	Enseignement collégial (progr. subv.)	Enseignement universitaire	Ensemble des bénéficiaires*
	N	N	N	N
—	6 344	11 820	11 517	29 681
1 - 1 000 $	1 091	3 213	2 443	6 747
1 001 - 2 000 $	1 133	3 833	2 617	7 583
2 001 - 3 000 $	967	3 821	3 120	7 908
3 001 - 4 000 $	836	3 147	3 079	7 062
4 001 - 5 000 $	708	2 239	2 962	5 909
5 001 - 6 000 $	554	1 672	2 732	4 958
6 001 - 7 000 $	479	1 273	2 377	4 129
7 001 - 8 000 $	391	986	2 137	3 514
8 001 $ et plus	2 118	3 546	8 535	14 199
Total	14 621	35 550	41 519	91 690
Moyenne des revenus bruts d'emploi ($)	3 278	3 049	4 681	3 824
Montant moyen de la contribution des bénéficiaires ($)	1 505	2 124	3 265	2 542

* Il s'agit des personnes qui ont fait une demande de bourse.

Tableau 51

Nombre de bénéficiaires d'une aide financière aux études et leur contribution moyenne selon la présence ou non d'une bourse d'excellence et d'autres revenus, 1999-2000

Autres revenus des bénéficiaires	Bénéficiaires ayant d'autres revenus*		Bénéficiaires ayant reçu une bourse d'excellence	
	N	Contribution moyenne $	N	Contribution moyenne $
1 – 1 000 $	13 387	302	2 399	—
1 001 - 2 000 $	1 349	1 465	905	—
2 001 - 3 000 $	950	2 503	469	—
3 001 - 4 000 $	440	3 501	329	—
4 001 - 5 000 $	287	4 494	310	—
5 001 - 6 000 $	193	5 506	150	682
6 001 - 7 000 $	97	6 508	65	1 619
7 001 - 8 000 $	73	7 537	144	2 501
8 001 $ et plus	150	11 391	618	6 699
Total	16 926	897	5 389	873

* Excluant les revenus d'emploi bruts et les bourses d'excellence.

Tableau 52
Nombre de bénéficiaires d'une aide financière aux études selon les revenus bruts des parents et contribution moyenne calculée des parents, 1999-2000

Revenus bruts des parents	Prêts		Bourses	
	Nombre de bénéficiaires*	Contribution moyenne des parents	Nombre de bénéficiaires*	Contribution moyenne des parents
		$		$
20 000 $ et moins	25 078	—	12 521	—
20 001 - 30 000 $	13 060	431	5 735	323
30 001 - 40 000 $	13 396	1 751	3 905	1 428
40 001 - 50 000 $	11 987	3 333	1 668	2 164
50 001 - 60 000 $	9 649	4 681	768	2 721
60 001 $ et plus	12 546	6 568	505	5 187
Total	85 716	2 306	25 102	633
Revenus bruts moyens des parents ($)	—	35 760	—	22 869

* Avec contribution des parents.

Tableau 53
Nombre de bénéficiaires d'une aide financière aux études selon les revenus bruts de la conjointe ou du conjoint et contribution moyenne calculée de la conjointe ou du conjoint, 1999-2000

Revenus bruts du conjoint ou de la conjointe	Prêts		Bourses	
	Nombre de bénéficiaires*	Contribution du conjoint ou de la conjointe	Nombre de bénéficiaires*	Contribution du conjoint ou de la conjointe
		$		$
Moins de 20 000 $	12 246	—	8 485	—
20 001 – 30 000 $	2 493	936	1 682	949
30 001 – 40 000 $	1 417	2 683	743	2 864
40 001 – 50 000 $	700	4 348	285	4 469
50 001 – 60 000 $	347	6 157	62	5 638
60 001 $ et plus	212	9 167	23	4 250
Total	17 415	773	11 280	491
Revenus bruts moyens de la conjointe ou du conjoint	—	14 373	—	12 253

* Avec contribution de la conjointe ou du conjoint

Tableau 54
Nombre et montant des prêts et bourses attribués par types d'établissements d'enseignement situés au Québec, 1999-2000

Établissements	Prêts		Bourses		Montant global attribué
	N	M$	N	M$	M$
A Enseignement secondaire (formation professionnelle)					
Aviron (Québec) Inc.	166	1,564	64	0,162	1,726
Aviron Ltée (Institut technique)	946	6,149	509	1,662	7,811
Campus Notre-Dame-de-Foy	57	0,489	14	0,034	0,523
Centre de céramique-poterie Bonsecours inc.	14	0,034	11	0,046	0,080
Centre de formation professionnelle Édith Serey	7	0,040	4	0,008	0,048
Centre de formation de routiers express inc.	36	0,390	21	0,049	0,439
Compétence Beauté Ltée	32	0,210	17	0,054	0,264
Collège Inter Dec	112	0,538	45	0,132	0,670
CS des Affluents	158	0,305	65	0,219	0,524
CS de L'Amiante	133	0,270	53	0,126	0,396
CS au Coeur-des-Vallées	78	0,156	37	0,132	0,288
CS de la Baie-James	7	0,009	2	0,006	0,015
CS de la Beauce-Etchemin	493	0,950	189	0,486	1,436
CS des Bois-Francs	193	0,401	101	0,311	0,712
CS de la Capitale	1 268	2,627	642	1,774	4,401
CS Central Québec	31	0,076	23	0,076	0,152
CS de Charlevoix	60	0,130	37	0,095	0,225
CS du Chemin-du-Roy	568	1,187	334	0,927	2,114
CS des Chênes	283	0,577	140	0,400	0,977
CS des Chics-Chocs	33	0,090	28	0,088	0,178
CS de la Côte-du-Sud	200	0,429	100	0,284	0,713
CS des Découvreurs	456	0,979	238	0,673	1,652
CS des Draveurs	151	0,334	95	0,376	0,710
CS Eastern Shores	16	0,041	14	0,051	0,092
CS Eastern Townships	169	0,374	92	0,281	0,655
CS de l'Énergie	254	0,531	130	0,352	0,883
CS English-Montréal	475	0,943	376	1,568	2,511
CS de l'Estuaire	119	0,264	61	0,194	0,458
CS du Fer	44	0,099	24	0,075	0,174
CS du Fleuve-et-des-Lacs	25	0,063	19	0,068	0,131

Tableau 54
Nombre et montant des prêts et bourses attribués par types d'établissements d'enseignement situés au Québec, 1999-2000

Établissements	Prêts		Bourses		Montant global attribué
	N	M$	N	M$	M$
A Enseignement secondaire (formation professionnelle)					
CS des Grandes-Seigneuries	102	0,211	56	0,165	0,376
CS Harricana	172	0,369	89	0,277	0,646
CS des Hautes-Rivières	137	0,276	67	0,231	0,507
CS des Hauts-Bois-de-l'Outaouais	45	0,092	25	0,075	0,167
CS des Hauts-Cantons	97	0,220	61	0,205	0,425
CS des Îles	3	0,008	2	0,013	0,021
CS De La Jonquière	454	0,876	244	0,684	1,560
CS Kamouraska–Rivière-du-Loup	679	1,572	444	1,264	2,836
CS du Lac-Abitibi	164	0,304	87	0,217	0,521
CS du Lac-Saint-Jean	295	0,656	170	0,473	1,129
CS du Lac-Témiscamingue	43	0,102	29	0,122	0,224
CS des Laurentides	118	0,260	65	0,225	0,485
CS de Laval	626	1,262	328	0,970	2,232
CS Lester-B.-Pearson	208	0,468	145	0,643	1,111
CS Marguerite-Bourgeoys	744	1,564	439	1,438	3,002
CS Marie-Victorin	364	0,728	186	0,563	1,291
CS de Montréal	1 313	2,748	784	2,583	5,331
CS des Monts-et-Marées	205	0,456	120	0,346	0,802
CS des Navigateurs	526	1,071	258	0,745	1,816
CS New Frontiers	32	0,066	16	0,068	0,134
CS de l'Or-et-des-Bois	110	0,249	68	0,172	0,421
CS des Patriotes	23	0,054	13	0,049	0,103
CS du Pays-des-Bleuets	207	0,416	118	0,354	0,770
CS des Phares	348	0,816	227	0,676	1,492
CS Pierre-Neveu	195	0,438	132	0,411	0,849
CS de la Pointe-de-l'Île	449	0,935	267	0,890	1,825
CS des Portages-de-l'Outaouais	168	0,356	104	0,315	0,671
CS de Portneuf	93	0,186	36	0,095	0,281
CS des Premières-Seigneuries	590	1 247	337	0,936	2,183
CS de la Région-de-Sherbrooke	730	1,530	392	1,168	2,698

Tableau 54

Nombre et montant des prêts et bourses attribués par types d'établissements d'enseignement situés au Québec, 1999-2000

Établissements	Prêts		Bourses		Montant global attribué
	N	M$	N	M$	M$
A Enseignement secondaire (formation professionnelle)					
CS René-Lévesque	236	0,542	160	0,590	1,132
CS de la Riveraine	131	0,296	79	0,244	0,540
CS Riverside	3	0,007	1	0,007	0,014
CS des Rives-du-Saguenay	498	1,037	275	0,806	1,843
CS de la Rivière-du-Nord	283	0,546	124	0,322	0,868
CS de Rouyn-Noranda	238	0,539	138	0,443	0,982
CS des Samares	179	0,393	109	0,346	0,739
CS de la Seigneurie-des-Milles-Îles	149	0,321	76	0,257	0,578
CS Sir-Wilfrid-Laurier	12	0,021	7	0,013	0,034
CS de Sorel Tracy	92	0,185	44	0,132	0,317
CS des Sommets	136	0,289	75	0,227	0,516
CS de Saint-Hyacinthe	292	0,625	147	0,470	1,095
CS des Trois-Lacs	83	0,172	36	0,092	0,264
CS du Val-des-Cerfs	102	0,222	58	0,182	0,404
CS de la Vallée-des-Tisserands	64	0,144	28	0,107	0,251
CS Western Québec	46	0,112	32	0,152	0,264
École d'administration et de secrétariat de la Rive Sud	156	0,489	95	0,301	0,790
École québécoise du meuble et du bois ouvré	88	0,213	37	0,102	0,315
École du Routier G. C. inc.	12	0,123	7	0,013	0,136
École du Routier professionnel du Québec (1996) inc.	108	1,079	67	0,132	1,211
École secondaire Notre-Dame-des-Neiges	58	0,136	25	0,070	0,206
Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec	76	0,137	33	0,083	0,220

Tableau 54 (suite)
Nombre et montant des prêts et bourses attribués par types d'établissements d'enseignement situés au Québec, 1999-2000

Établissements	Prêts		Bourses		Montant global attribué
	N	M$	N	M$	M$
B Enseignement universitaire					
Barreau du Québec	470	1,839	253	0,738	2,577
Bishop's University	459	1,478	239	1,076	2,554
Conservatoires d'art dramatique	35	0,099	16	0,049	0,148
Conservatoires de musique	67	0,210	27	0,089	0,299
École des Hautes Études Commerciales	1 936	6,233	718	2,833	9,066
École de technologie supérieure de Montréal	1 151	3,354	358	1,422	4,776
École nationale d'administration publique	134	0,546	70	0,265	0,811
École Polytechnique de Montréal	1 248	3,693	468	1,559	5,252
Grand Séminaire de Montréal	24	0,088	11	0,043	0,131
Institut Armand-Frappier (INRS)	19	0,066	4	0,013	0,079
Institut catholique de Montréal	1	0,002	—	—	0,002
Institut national de la recherche scientifique	79	0,327	35	0,135	0,462
Télé-université	340	1,224	204	1,013	2,237
Université Concordia	5 220	17,186	2 611	11,226	28,412
Université Laval	11 573	35,385	4 556	15,527	50,912
Université de Montréal	8 941	29,273	3 946	14,074	43,347
Université de Sherbrooke	5 900	18,541	2 108	6,783	25,324
Université du Québec à Chicoutimi	1 778	5,218	732	2,802	8,020
Université du Québec à Hull	856	2,587	363	1,436	4,023
Université du Québec à Montréal	9 064	28,973	4 000	16,454	45,427
Université du Québec à Rimouski	1 297	3,960	611	2,046	6,006
Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue	525	1,589	257	0,997	2,586
Université du Québec à Trois-Rivières	3 304	10,210	1 322	4,922	15,132
Université McGill	3 430	11,602	1 671	6,424	18,026

Tableau 54 (suite)
Nombre et montant des prêts et bourses attribués par types d'établissements d'enseignement situés au Québec, 1999-2000

Établissements publics	Prêts		Bourses		Montant global attribué
	N	M$	N	M$	M$
C Enseignement collégial (programmes subventionnés)					
Collège McDonald (Université McGill)	21	0,052	9	0,020	0,072
Cégep André-Laurendeau	499	1,094	194	0,563	1,657
Cégep Beauce-Appalaches	744	1,377	222	0,530	1,907
Cégep d'Ahuntsic	1 699	3,451	536	1,359	4,810
Cégep d'Alma	605	1,137	188	0,399	1,536
Cégep de Baie-Comeau	221	0,479	91	0,224	0,703
Cégep de Bois-de-Boulogne	537	1,163	224	0,633	1,796
Cégep de Chicoutimi	1 100	2,249	400	1,000	3,249
Cégep de Drummondville	703	1,459	246	0,624	2,083
Cégep de Granby—Haute-Yamaska	382	0,750	95	0,241	0,991
Cégep de la Gaspésie et des Îles	728	1,695	388	1,050	2,745
Cégep de Jonquière	1 632	3,237	576	1,375	4,612
Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue	1 190	2,527	499	1,146	3,673
Cégep de Lanaudière	806	1,684	297	0,861	2,545
Cégep de La Pocatière	659	1,440	300	0,761	2,201
Cégep de la Région de l'Amiante	499	0,945	160	0,346	1,291
Cégep de Lévis-Lauzon	1 543	3,192	557	1,401	4,593
Cégep de Limoilou	1 824	3,692	535	1,362	5,054
Cégep de l'Outaouais	646	1,376	251	0,603	1,979
Cégep de Maisonneuve	1 085	2,240	398	1,000	3,240
Cégep de Matane	424	0,928	212	0,602	1,530
Cégep de Rimouski	1 775	3,949	828	2,202	6,151
Cégep de Rivière-du-Loup	959	2,155	494	1,364	3,519
Cégep de Rosemont	1 105	2,479	448	1,408	3,887
Cégep de Saint-Jérôme	996	2,092	359	0,969	3,061
Cégep de Saint-Laurent	749	1,636	299	0,811	2,447
Cégep de Sainte-Foy	2 026	3,981	657	1,452	5,433
Cégep de Sept-Îles	187	0,362	67	0,191	0,553
Cégep de Sherbrooke	2 063	4,166	687	1,555	5,721
Cégep de Sorel-Tracy	202	0,414	66	0,165	0,579

Tableau 54 (suite)

Nombre et montant des prêts et bourses attribués par types d'établissements d'enseignement situés au Québec, 1999-2000

Établissements publics	Prêts		Bourses		Montant global attribué
	N	M$	N	M$	M$
C Enseignement collégial (programmes subventionnés)					
Cégep de St-Félicien	570	1,038	162	0,378	1,416
Cégep de St-Hyacinthe	743	1,465	245	0,661	2,126
Cégep de Trois-Rivières	1 806	3,716	688	1,590	5,306
Cégep de Valleyfield	369	0,723	108	0,252	0,975
Cégep de Victoriaville	672	1,314	200	0,507	1,821
Cégep du Vieux Montréal	1 619	3,563	633	1,682	5,245
Cégep Édouard-Montpetit	1 157	2,291	356	0,872	3,163
Cégep François-Xavier Garneau	2 168	4,292	674	1,510	5,802
Cégep John Abbott	559	1,269	173	0,505	1,774
Cégep Lionel Groulx	643	1,275	203	0,461	1,736
Cégep Marie-Victorin	1 497	3,580	855	3,753	7,333
Cégep Montmorency	853	1,777	283	0,739	2,516
Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu	552	1,061	151	0,388	1,449
Champlain Regional College	793	1,592	280	0,608	2,200
Collège Dawson	1 108	2,442	438	1,226	3,668
Collège Gérald-Godin	25	0,048	9	0,013	0,061
Collège Héritage	198	0,507	87	0,307	0,814
Collège Shawinigan	552	1,092	198	0,431	1,523
Conservatoires de musique	39	0,072	11	0,026	0,098
Institut de technologie agro-alimentaire (La Pocatière)	313	0,730	165	0,481	1,211
Institut de technologie agro-alimentaire (Saint-Hyacinthe)	353	0,804	157	0,422	1,226
Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec	150	0,300	47	0,091	0,391
Vanier College	917	2,014	362	1,155	3,169

Tableau 54
Nombre et montant des prêts et bourses attribués par types d'établissements d'enseignement situés au Québec, 1999-2000

Établissements privés	Prêts N	Prêts M$	Bourses N	Bourses M$	Montant global attribué M$
D Enseignement collégial (progr. subv.)					
Campus Notre-Dame-de-Foy	582	1,890	210	0,566	2,456
Collège André-Grasset	94	0,291	21	0,042	0,333
Collège Bart	293	1,175	94	0,297	1,472
Collège Centennal	2	0,002	—	—	0,002
Collège d'Affaires Ellis inc.	204	0,639	71	0,176	0,815
Collège de Lévis	96	0,293	35	0,076	0,369
Collège Français	63	0,222	18	0,053	0,275
Collège Jean-de-Brébeuf	105	0,380	21	0,039	0,419
Collège Laflèche	696	2,142	222	0,504	2,646
Collège LaSalle	1 170	5,064	457	1,450	6,514
Collège Marianopolis	147	0,524	18	0,026	0,550
Collège Marie-de-France	6	0,021	1	0,001	0,022
Collège Mérici	497	1,474	116	0,245	1,719
Collège O'Sullivan	541	2,038	219	0,650	2,688
Collège préuniversitaire St-Alexandre	3	0,005	—	—	0,005
Collège Stanislas	17	0,066	4	0,005	0,071
Conservatoire Lassalle	67	0,165	28	0,048	0,213
École commerciale du Cap	169	0,481	79	0,228	0,709
École de danse de Québec*	7	0,028	—	—	0,028
École nationale de cirque*	11	0,050	6	0,014	0,064
École nationale de l'humour*	16	0,135	7	0,008	0,143
École nationale de théâtre du Canada	54	0,246	32	0,066	0,312
École de musique Vincent-d'Indy	16	0,053	4	0,007	0,060
Institut Teccart inc.	297	1,149	84	0,215	1,364
Le Petit Séminaire de Québec	8	0,023	2	0,003	0,026
Les Ateliers de danse moderne de Montréal*	14	0,040	3	0,002	0,042
Musitechnic services éducatifs inc.*	192	1,925	49	0,138	2,063
Séminaire de Sherbrooke	115	0,346	34	0,073	0,419

* École subventionnée par le ministère de la Culture

Tableau 54
Nombre et montant des prêts et bourses attribués par types d'établissements d'enseignement situés au Québec, 1999-2000

Établissements privés	Prêts		Bourses		Montant global attribué
	N	M$	N	M$	M$
E Enseignement collégial (programmes non subventionnés)					
Académie de l'entrepreneurship québécois	5	0,026	1	0,002	0,028
Académie du Savoir (1995) inc.	30	0,149	4	0,010	0,159
Académie internationale de la mode et du design	790	3,960	12	0,045	4,005
Académie Julien inc.	10	0,045	—	—	0,045
Aérotaxi-Cespa	1	0,003	—	—	0,003
Centre de formation Athéna	56	0,351	—	—	0,351
Chambre immobilière du Grand Montréal	5	0,017	—	—	0,017
CINAC inc.	2	0,006	—	—	0,006
Collège April-Fortier	322	1,454	3	0,003	1,457
Collège Crack inc.	53	0,283	3	0,005	0,288
Collège d'électronique de Québec	100	0,586	—	—	0,586
Collège de la Cité	106	0,652	2	0,012	0,664
Collège de l'Estrie	158	0,809	1	0,002	0,811
Collège Delta	958	4,945	3	0,011	4,956
Collège de photographie Marsan inc.	195	0,764	2	0,004	0,768
Collège d'informatique JMS	29	0,105	—	—	0,105
Collège d'informatique Marsan inc.	245	1,332	2	0,006	1,338
Collège Inter-Dec	295	1,574	1	0,001	1,575
Collège Lasalle-Industries	2	0,004	—	—	0,004
Collège Mother House	8	0,027	4	0,010	0,037
Collège Radio-Télévision de Québec inc.	35	0,130	—	—	0,130
Collège technique de Montréal inc.	9	0,053	—	—	0,053
Collège Salette inc.	100	0,555	1	0,003	0,558
Cyclone arts et technologies	20	0,078	—	—	0,078
Dynamair Aviation inc.	4	0,010	—	—	0,010
École de design Châtelaine inc.	49	0,189	1	0,006	0,195
École du Show Business	126	0,635	—	—	0,635
Informatique MultiHexa	639	3,404	5	0,021	3,425
ICD Institut Carrière et Développement ltée	813	4,694	6	0,036	4,730
Institut de création artistique et de recherche en infographie ICARI inc.	146	0,757	2	0,004	0,761

Tableau 54

Nombre et montant des prêts et bourses attribués par types d'établissements d'enseignement situés au Québec, 1999-2000

Établissements privés	Prêts		Bourses		Montant global attribué
	N	M$	N	M$	M$
E Enseignement collégial (programmes non subventionnés)					
Institut Demers inc.	581	2,933	12	0,048	2,981
Institut d'enregistrement du Canada enr.	18	0,060	—	—	0,060
Institut Descartes	86	0,489	—	—	0,489
Institut du multimédia interactif du Québec	2	0,006	—	—	0,006
Institut d'informatique de Québec	274	1,481	4	0,004	1,485
Institut de police du Québec	149	0,368	2	0,001	0,369
Institut des études commerciales Gilmore	24	0,127	—	—	0,127
Institut Herzing de Montréal	1 093	6,284	2	0,004	6,288
Institut Jean-Guy Leboeuf	38	0,111	1	0,002	0,113
Institut supérieur d'électronique L.A. enr.	266	1,396	2	0,008	1,404
Institut supérieur de design de mode inc.	89	0,530	—	—	0,530
Institut supérieur d'informatique I.S.I.	174	0,983	1	0,001	0,984
Institut Trebas Québec inc.	111	0,454	1	0,003	0,457
Villa Sainte-Marceline	10	0,031	7	0,011	0,042

Tableau 55

Nombre de bénéficiaires d'une aide financière aux études par établissement d'enseignement situé dans une province canadienne autre que le Québec et reconnu aux fins des prêts et bourses, 1999-2000

Établissements d'enseignement	Bénéficiaires d'un prêt		Bénéficiaires d'une bourse		Montant global attribué
	N	M$	N	M$	M$
Acadia/University Wolfville	21	0,098	4	0,010	0,108
Algonquin College	95	0,283	27	0,066	0,349
Barreau du Québec/Ottawa	51	0,196	23	0,037	0,233
Carleton University	154	0,862	42	0,094	0,956
Collège Boréal	35	0,126	15	0,039	0,165
Collège d'Alfred	19	0,077	10	0,025	0,102
Collège de l'Acadie	2	0,007	2	0,007	0,014
Collège des Grands Lacs	10	0,038	6	0,011	0,049
Collège dominicain de philosophie et de théologie	13	0,062	3	0,010	0,072
Collège universitaire de Saint-Boniface	11	0,050	4	0,012	0,062
Collège universitaire Glendon	47	0,258	12	0,022	0,280
Dalhousie University	32	0,210	11	0,023	0,233
École de mode Richard Robinson	8	0,027	—	—	0,027
La Cité collégiale	432	1,348	141	0,373	1,721
Laurentian University	20	0,119	5	0,010	0,129
Mount Allison University	11	0,050	2	0,002	0,052
Mount Saint Vincent University	9	0,046	3	0,003	0,049
Nova Scotia Agricultural College	1	0,007	1	0,005	0,012
Nova Scotia College of Art and Design	4	0,014	1	0,003	0,017
Saint Francis Xavier University	12	0,076	7	0,019	0,095
Saint Mary's University	19	0,088	2	0,003	0,091
Saint-Thomas University	13	0,045	2	0,004	0,049
Université d'Ottawa	1 170	6,106	251	0,569	6,675
Université de Moncton	180	0,859	69	0,146	1,005
Université Sainte-Anne	1	0,005	1	0,002	0,007
Université Saint-Paul	35	0,220	16	0,054	0,274
University College of Cape Breton	1	0,001	—	—	0,001
University of Alberta/Faculté Saint-Jean	23	0,102	5	0,009	0,111
University of King's College	6	0,031	—	—	0,031
University of New Brunswick	51	0,240	10	0,018	0,258
University of Prince Edward Island	9	0,041	2	0,002	0,043

Tableau 56
Répartition des bénéficiaires et des montants d'aide financière selon la région d'études, 1999-2000

A Dans l'ensemble	Prêts		Bourses		Aide totale
	N	M$	N	M$	M$
Régions d'études					
Bas-Saint-Laurent (01)	6 358	15,2	3 307	9,5	24,7
Saguenay—Lac-Saint-Jean (02)	7 160	16,5	2 837	8,2	24,7
Québec (03)	24 016	69,0	8 855	27,1	96,1
Mauricie (04)	7 425	19,8	2 987	9,0	28,8
Estrie (05)	10 232	28,8	3 883	11,8	40,6
Montréal (06)	53 672	175,5	21 445	77,9	253,4
Outaouais (07)	2 304	6,1	1 000	3,4	9,5
Abitibi-Témiscamingue (08)	2 443	5,7	1 167	3,4	9,1
Côte-Nord (09)	593	1,2	250	0,7	1,9
Nord-du-Québec (10)	52	0,1	7	0,02	0,12
Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine (11)	1 022	2,4	592	1,8	4,2
Chaudière-Appalaches (12)	4 543	9,4	1 682	4,4	13,8
Laval (13)	2 197	7,1	620	1,7	8,8
Lanaudière (14)	1 149	2,4	476	1,4	3,8
Laurentides (15)	2 519	5,7	962	2,7	8,4
Montérégie (16)	7 675	19,3	2 812	8,5	27,8
Centre-du-Québec (17)	2 377	5,1	856	2,3	7,4
Autres provinces	3 418	16,8	787	1,8	18,6
Autres pays	515	4,3	118	0,3	4,6
Total	139 670	410,4	54 643	175,9	586,3

Tableau 56 (suite)

Répartition des bénéficiaires et des montants d'aide financière selon la région d'études, 1999-2000

B	Enseignement secondaire	Prêts		Bourses		Aide totale
		N	M$	N	M$	M$
	Régions d'études					
	Bas-Saint-Laurent (01)	1 257	2,9	810	2,4	5,3
	Saguenay—Lac-Saint-Jean (02)	1 454	3,0	807	2,3	5,3
	Québec (03)	2 721	7,3	1 391	3,8	11,1
	Mauricie (04)	835	1,8	471	1,3	3,1
	Estrie (05)	1 082	2,3	596	1,8	4,1
	Montréal (06)	3 500	12,6	2 096	7,1	19,7
	Outaouais (07)	488	1,0	293	1,1	2,1
	Abitibi-Témiscamingue (08)	727	1,6	411	1,2	2,8
	Côte-Nord (09)	163	0,4	85	0,3	0,7
	Nord-du-Québec (10)	7	0,01	2	0,006	0,01
	Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine (11)	294	0,7	204	0,7	1,4
	Chaudière-Appalaches (12)	1 352	2,7	600	1,6	4,3
	Laval (13)	631	1,3	329	1,0	2,3
	Lanaudière (14)	343	0,7	179	0,6	1,3
	Laurentides (15)	746	1,6	398	1,2	2,8
	Montérégie (16)	2 578	6,0	1 418	4,7	10,7
	Centre-du-Québec (17)	695	1,5	357	1,1	2,6
	Autres provinces	—	—	—	—	—
	Autres pays	—	—	—	—	—
	Total	18 873	47,4	10 447	32,3	79,6

Tableau 58 (suite)

Répartition des bénéficiaires et des montants d'aide financière selon la région d'études, 1999-2000

C Enseignement collégial	Prêts		Bourses		Aide totale
	N	M$	N	M$	M$
Régions d'études					
Bas-Saint-Laurent (01)	4 051	9,1	1 979	5,4	14,5
Saguenay—Lac-Saint-Jean (02)	3 928	8,3	1 298	3,1	11,4
Québec (03)	8 999	23,6	2 506	6,0	29,6
Mauricie (04)	3 278	7,7	1 191	2,8	10,5
Estrie (05)	2 709	6,1	881	2,0	8,1
Montréal (06)	19 022	62,0	5 541	16,8	78,8
Outaouais (07)	958	2,4	343	0,9	3,3
Abitibi-Témiscamingue (08)	1 191	2,5	499	1,2	3,7
Côte-Nord (09)	430	0,9	165	0,4	1,3
Nord-du-Québec (10)	45	0,09	5	0,02	0,1
Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine (11)	728	1,7	388	1,0	2,7
Chaudière-Appalaches (12)	2 942	5,9	988	2,4	8,3
Laval (13)	1 547	5,8	287	0,8	6,6
Lanaudière (14)	806	1,7	297	0,9	2,6
Laurentides (15)	1 773	4,1	564	1,4	5,5
Montérégie (16)	4 894	12,6	1 257	3,2	15,8
Centre-du-Québec (17)	1 682	3,7	499	1,2	4,9
Autres provinces	902	3,8	258	0,7	4,5
Autres pays	13	0,06	1	0,003	0,1
Total	59 898	162,0	18 947	50,2	212,2

Tableau 56 (fin)
Répartition des bénéficiaires et des montants d'aide financière selon la région d'études, 1999-2000

D Enseignement universitaire	Prêts		Bourses		Aide totale
	N	M$	N	M$	M$
Régions d'études					
Bas-Saint-Laurent (01)	1 050	3,3	518	1,7	5,0
Saguenay—Lac-Saint-Jean (02)	1 778	5,2	732	2,8	8,0
Québec (03)	12 296	38,1	4 958	17,2	55,3
Mauricie (04)	3 312	10,2	1 325	4,9	15,1
Estrie (05)	6 441	20,4	2 406	8,0	28,4
Montréal (06)	31 150	100,9	13 808	54,0	154,9
Outaouais (07)	858	2,6	364	1,5	4,1
Abitibi-Témiscamingue (08)	525	1,6	257	1,0	2,6
Côte-Nord (09)	—	—	—	—	—
Nord-du-Québec (10)	—	—	—	—	—
Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine (11)	—	—	—	—	—
Chaudière-Appalaches (12)	249	0,7	94	0,3	1,0
Laval (13)	19	0,07	4	0,01	0,1
Lanaudière (14)	—	—	—	—	—
Laurentides (15)	—	—	—	—	—
Montérégie (16)	203	0,7	137	0,7	1,4
Centre-du-Québec (17)	—	—	—	—	—
Autres provinces	2 516	13,0	529	1,2	14,2
Autres pays	502	4,2	117	0,3	4,5
Total	60 899	201,0	25 249	93,6	294,6

Tableau 57

Répartition des bénéficiaires d'une aide financière aux études fréquentant des établissements d'enseignement situés au Québec selon la région d'études et la région de provenance, 1999-2000

Régions d'études	Régions de provenance																	Total
	01	02	03	04	05	06	07	08	09	10	11	12	13	14	15	16	17	
A Enseignement secondaire (formation professionnelle)																		
Bas-Saint-Laurent (01)	947	3	18	1	3	9	1	1	19	2	174	39	1	3	1	15	3	1 240
Saguenay—Lac-Saint-Jean (02)	1	1 276	15	9	—	3	1	7	56	27	—	3	—	4	2	8	2	1 414
Québec (03)	162	92	1 540	72	33	25	6	27	63	5	87	445	—	14	9	31	58	2 669
Mauricie (04)	3	13	15	596	2	9	2	3	1	1	4	7	—	13	1	23	132	825
Estrie (05)	7	6	9	3	784	16	3	3	10	3	18	49	3	1	6	72	72	1 065
Montréal (06)	30	48	52	52	31	2 043	26	44	16	6	43	36	121	187	119	504	44	3 402
Outaouais (07)	3	2	1	2	2	6	404	24	1	2	1	3	—	—	14	9	1	475
Abitibi-Témiscamingue (08)	3	3	3	1	3	3	1	646	1	33	1	3	1	2	2	5	2	713
Côte-Nord (09)	5	4	8	1	1	1	—	—	126	—	3	4	—	2	—	1	1	157
Nord-du-Québec (10)	—	—	—	—	—	—	—	—	—	7	—	—	—	—	—	—	—	7
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine (11)	18	—	1	1	1	1	—	—	1	—	263	2	—	2	—	2	—	292
Chaudière-Appalaches (12)	34	14	121	5	41	3	—	4	10	3	21	999	1	4	5	6	38	1 309
Laval (13)	20	5	14	10	4	65	14	10	2	—	11	6	135	99	168	34	12	609
Lanaudière (14)	4	2	—	4	1	9	1	6	—	1	2	2	5	275	15	4	1	332
Laurentides (15)	7	8	3	7	9	31	59	16	1	—	4	2	23	61	438	46	2	717
Montérégie (16)	30	23	30	32	47	623	21	15	8	3	36	23	43	44	48	1 393	81	2 500
Centre-du-Québec (17)	8	5	13	88	30	4	1	4	4	1	8	30	1	11	1	32	446	687
Total	1 282	1 504	1 843	884	992	2 851	540	810	319	94	676	1 653	334	722	829	2 185	895	18 413

Tableau 57

Répartition des bénéficiaires d'une aide financière aux études fréquentant des établissements d'enseignement situés au Québec, selon la région d'études et la région de provenance, 1999-2000

Régions d'études	Régions de provenance																	Total
	01	02	03	04	05	06	07	08	09	10	11	12	13	14	15	16	17	
B Enseignement collégial																		
Bas-Saint-Laurent (01)	2 297	90	270	49	55	40	13	28	78	6	446	436	15	31	25	84	75	4 038
Saguenay—Lac-Saint-Jean (02)	40	3 014	156	48	51	42	11	46	131	65	22	66	16	40	49	95	33	3 925
Québec (03)	444	322	4 678	189	96	55	25	108	170	26	257	2 121	19	32	34	119	267	8 962
Mauricie (04)	25	35	69	2 116	39	20	7	26	15	4	12	43	8	94	15	87	661	3 276
Estrie (05)	23	19	38	31	1 650	24	19	40	49	4	27	145	7	18	33	337	227	2 691
Montréal (06)	199	302	347	334	323	9 389	242	254	122	21	154	250	844	1 041	994	3 547	364	18 727
Outaouais (07)	4	5	5	5	2	8	777	73	7	2	2	—	1	2	35	17	1	946
Abitibi-Témiscamingue (08)	3	1	4	5	3	6	6	1 054	—	49	2	2	4	5	21	17	4	1 186
Côte-Nord (09)	14	7	20	7	7	5	2	2	314	—	4	7	—	7	1	15	12	424
Nord-du-Québec (10)	—	1	—	—	—	1	—	1	—	40	—	—	—	—	2	—	—	45
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (11)	6	3	2	—	3	6	1	1	3	—	674	7	2	2	2	9	3	724
Chaudière-Appalaches (12)	109	43	288	36	102	18	3	15	41	6	50	2 053	4	16	5	23	113	2 925
Laval (13)	8	14	24	23	17	215	32	16	4	—	7	33	611	168	240	103	17	1 532
Lanaudière (14)	1	3	4	15	3	12	3	7	2	1	2	3	6	713	6	20	3	804
Laurentides (15)	6	10	26	18	9	65	95	26	5	2	7	14	72	239	1 081	79	12	1 766
Montérégie (16)	64	70	114	94	181	412	35	62	22	8	37	128	89	125	117	3 085	225	4 868
Centre-du-Québec (17)	34	24	48	76	72	25	14	15	5	1	14	66	12	10	16	145	1 083	1 660
Total	3 277	3 963	6 093	3 046	2 613	10 343	1 285	1 774	968	235	1 717	5 374	1 710	2 543	2 676	7 782	3 100	58 499

Tableau 57

Répartition des bénéficiaires d'une aide financière aux études fréquentant des établissements d'enseignement situés au Québec, selon la région d'études et la région de provenance, 1999-2000

Régions d'études	Régions de provenance																	Total
	01	02	03	04	05	06	07	08	09	10	11	12	13	14	15	16	17	
C Enseignement universitaire																		
Bas-Saint-Laurent (01)	623	10	42	7	5	19	9	3	48	2	169	43	5	6	6	30	12	1 039
Saguenay—Lac-Saint-Jean (02)	15	1 423	70	12	9	24	9	5	85	15	13	21	8	3	9	38	11	1 770
Québec (03)	783	911	4 650	490	269	472	135	239	230	31	340	2 080	85	207	162	675	474	12 233
Mauricie (04)	83	80	243	1 283	74	107	21	30	22	6	29	184	31	314	96	289	397	3 289
Estrie (05)	246	208	325	198	1 749	418	118	117	91	12	105	565	112	158	214	1 242	521	6 399
Montréal (06)	506	715	1 096	603	584	14 166	487	345	182	31	223	618	1 482	1 440	1 665	6 030	546	30 719
Outaouais (07)	5	10	23	7	9	40	536	33	3	2	1	9	10	10	75	57	6	836
Abitibi-Témiscamingue (08)	—	1	2	1	1	2	3	466	—	10	2	3	2	7	15	11	1	527
Côte-Nord (09)	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Nord-du-Québec (10)	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine (11)	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Chaudière-Appalaches (12)	16	2	76	3	1	1	—	—	1	—	3	136	—	—	1	3	2	245
Laval (13)	—	—	—	—	1	9	—	—	—	—	—	1	2	1	2	2	1	19
Lanaudière (14)	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Laurentides (15)	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Montérégie (16)	10	12	15	4	8	23	4	4	1	—	1	16	11	12	14	63	5	203
Centre-du-Québec (17)	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Total	2 287	3 372	6 542	2 608	2 710	15 281	1 322	1 242	663	109	886	3 676	1 748	2 158	2 259	8 440	1 976	57 279

Tableau 58
Répartition des prêts sur lesquels le gouvernement paie des intérêts par institution financière, au 31 mars 2000

Institutions financières	Prêts négociés %	M$
Confédération des caisses populaires et d'économie Desjardins du Québec	58,29	
Banque Nationale du Canada	13,96	
Banque Royale	10,41	
Banque de Montréal	6,60	
Banque canadienne impériale de commerce	3,51	
Banque Laurentienne	2,85	
Banque Toronto Dominion	2,53	
Banque Scotia	1,76	
Banque Hongkong du Canada	0,09	
Total	100,0	1 305,6